



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.31
22 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 31e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 11 octobre 1991, à 10 heures

Président :	M. SHIHABI	(Arabie saoudite)
puis :	M. AL-KHUSSAIBY (Vice-Président)	(Oman)
	M. SHIHABI	(Arabie saoudite)
	M. AL-KHUSSAIBY (Vice-Président)	(Oman)
	M. SHIHABI	(Arabie saoudite)

Déclaration du Président

Programme de travail provisoire

Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti [145] : projet de résolution

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 heures.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous attendons toujours les premier, second et troisième orateurs. A cette occasion je voudrais dire que nous avons examiné la liste de présence pour les 17 jours écoulés, et j'ai le plaisir d'annoncer que la délégation du Brunéi Darussalam est la seule qui ait ponctuellement assisté à toutes les séances dès leur début, suivie par d'autres délégations, mais je me refuse à rentrer dans les détails. D'aucunes ont participé à 17 séances, d'autres à 16, d'autres encore à 15 séances. Je voudrais remercier la délégation du Brunéi Darussalam de sa ponctualité et de sa considération. J'espère que tous suivront son exemple.

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Etant donné que nous devons attendre les orateurs pour la séance de ce matin, je vais donner lecture d'un programme de travail provisoire. Je rappelle aux membres que le mardi 8 octobre, je les ai informés que, après des consultations menées en mon nom, j'ai établi un programme de travail et un calendrier provisoires pour l'Assemblée générale. J'aimerais réitérer l'espoir que ce calendrier sera respecté afin que l'Assemblée puisse s'acquitter de ses responsabilités de façon ordonnée. C'est pourquoi je lance un appel aux représentants qui présentent des projets de résolution pour qu'ils veuillent bien le faire suffisamment à l'avance, de façon que les membres disposent de suffisamment de temps pour les étudier.

Je leur rappelle également que les projets de résolution ayant des incidences financières exigent un délai suffisant pour permettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'examiner les incidences sur le budget-programme avant que l'Assemblée ne se prononce sur ces projets de résolution.

Je voudrais en outre rappeler aux membres que si l'Assemblée a fixé au lundi 14 septembre 1992 la clôture de la quarante-sixième session, elle a également fixé au mardi 17 décembre 1991 la suspension des travaux de l'Assemblée jusqu'à l'année prochaine.

Mardi dernier, j'ai donné lecture aux membres d'un programme de travail provisoire jusqu'au mardi 28 octobre.

Le programme provisoire des réunions plénières jusqu'à la suspension des travaux de l'Assemblée générale est le suivant.

Dans la matinée du jeudi 31 octobre, l'Assemblée abordera le point 30 de l'ordre du jour, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine", dont l'examen avait été fixé à l'origine au lundi 28 octobre, dans l'après-midi. L'Assemblée examinera également le point 137 de l'ordre du jour, intitulé "Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes".

Dans la matinée du lundi 4 novembre, l'Assemblée abordera le point 17 c) de l'ordre du jour, intitulé "Election de dix-neuf membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international".

Le Président

Dans l'après-midi du lundi 4 novembre, l'Assemblée abordera l'examen du point 15 b) de l'ordre du jour, intitulé "Election de dix-huit membres du Conseil économique et social" et commencera l'examen du point 143, intitulé "Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies", qui se poursuivra le mardi 5 novembre.

Dans la matinée du vendredi 8 novembre, l'Assemblée abordera l'examen du point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation"; le point 13 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport de la Cour internationale de Justice et le point 21 de l'ordre du jour, intitulé "Situation économique critique en Afrique : a) Examen et évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990; b) Problèmes des produits de base africains.

Dans la matinée du mercredi 13 novembre, l'Assemblée examinera le point 31 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix"; le point 18 g) de l'ordre du jour, intitulé "Nomination de membres du Corps commun d'inspection", le point 18 h) de l'ordre du jour, intitulé "Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme", et le point 18 i) de l'ordre du jour, intitulé "Nomination des membres du Comité des conférences".

Dans la matinée du jeudi 14 novembre, l'Assemblée examinera le point 17 b) de l'ordre du jour, intitulé "Election des membres de la Commission du droit international".

Le lundi 18 novembre et le mardi 19 novembre dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 19 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux".

Dans l'après-midi du mardi 19 novembre, l'Assemblée commencera l'examen des rapports de la Quatrième Commission.

Le jeudi 21 novembre, l'Assemblée commencera l'examen du point 33 de l'ordre du jour, intitulé "Question de Palestine".

Dans la matinée du lundi 25 novembre, l'Assemblée abordera l'examen du point 32 de l'ordre du jour, intitulé "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud".

Le Président

Dans l'après-midi du lundi 25 novembre, l'Assemblée poursuivra l'examen du point 33 de l'ordre du jour, intitulé "Question de Palestine".

Le mardi 26 novembre, l'Assemblée entamera l'examen du point 35 de l'ordre du jour, intitulé "La situation au Moyen-Orient".

Le lundi 2 décembre, l'Assemblée commencera l'examen du point 37 de l'ordre du jour, intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" et le point 102 de l'ordre du jour, intitulé "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe".

Le jeudi 5 décembre, l'Assemblée examinera le point 15 c) de l'ordre du jour, intitulé "Election d'un membre de la Cour internationale de Justice".

J'ai l'intention d'examiner les rapports des grandes commissions pendant la deuxième semaine du mois de décembre.

Au cours de cette semaine, le mardi 10 décembre, l'Assemblée examinera également le point 36 de l'ordre du jour, intitulé "Droit de la mer".

Dans la matinée du lundi 16 décembre, dans le cadre du point 98 a) de l'ordre du jour, intitulé "Application des instruments relatifs aux droits de l'homme", l'Assemblée tiendra une séance pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Je voudrais en outre rappeler aux représentants que la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement aura lieu le mardi 5 novembre et le mercredi 6 novembre dans la matinée. La Conférence sera ouverte par le Secrétaire général.

Je tiens aussi à informer les membres que les annonces de contributions volontaires au programme de 1992 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés auront lieu dans la matinée du mardi 12 novembre.

Enfin, les annonces de contributions volontaires aux programmes de 1992 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient auront lieu dans la matinée du mardi 3 décembre.

Ce programme provisoire dont je viens de donner connaissance sera publié dans le procès-verbal de cette séance et dans le résumé du Journal. Je

Le Président

signale qu'il y encore quelques points qui n'ont pas été répartis.
J'informerai l'Assemblée dès que les dates de leur examen auront été fixées.
Je tiendrai l'Assemblée informée de tout changement dans le programme que je viens de communiquer.

La liste des orateurs sur tous les points dont nous sommes saisis est ouverte.

POINT 145 DE L'ORDRE DU JOUR

CRISE DE LA DEMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.8)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale est saisie du projet de résolution figurant dans le document A/46/L.8.

Je donne la parole au représentant du Honduras qui va présenter le projet de résolution.

M. FLORES BERMUDEZ (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : En octobre 1990, cette même assemblée générale, prenant note des lettres adressées au Secrétaire général par la Présidente du gouvernement provisoire de la République d'Haïti dans lesquelles cette dernière demandait l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour assurer le bon déroulement, dans des conditions pacifiques, du processus électoral en Haïti, priait le Secrétaire général, agissant en coopération avec les organisations régionales et les Etats Membres, de fournir au Gouvernement haïtien l'appui le plus large possible en répondant, dans la mesure du possible, aux demandes concernant les points suivants :

D'une part, l'envoi d'un noyau d'une cinquantaine d'observateurs qui arriveraient en Haïti avant l'inscription des électeurs et n'en repartiraient qu'après les élections; renforcement de ce noyau au moment des élections et de l'inscription des électeurs;

D'autre part, octroi d'une assistance au Comité de coordination pour la sécurité des élections qui serait fournie par deux ou trois conseillers et observation de l'application des plans relatifs à la sécurité des élections par du personnel spécialisé, c'est-à-dire des observateurs qui aient une solide expérience du maintien de l'ordre.

Ainsi, cette assemblée générale réaffirmait le droit souverain du peuple haïtien de participer librement au choix de ses dirigeants et, en même temps, appuyait les efforts déployés par le noble peuple haïtien pour consolider ses institutions démocratiques.

Il en est résulté l'arrivée à la présidence de Jean-Bertrand Aristide, premier Président démocratiquement élu en Haïti, qui fut assermenté le 7 février 1991. Divers pays et organismes internationaux ont fourni des ressources et apporté une coopération économique et technique pour aider à remédier à la situation difficile qui s'était instaurée en Haïti.

M. Flores Bermúdez (Honduras)

Il y a quelques jours à peine, le Président Aristide a ému notre assemblée lorsqu'il s'est exprimé du haut de cette tribune en tant que porte-parole des aspirations optimistes de son peuple.

C'est avec surprise et indignation que le monde a appris, le lundi 30 septembre dernier, qu'une action militaire brutale avait destitué le Président constitutionnellement élu, ce qui a donné lieu à des protestations tant en Haïti que dans les principales villes d'autres pays.

L'opinion publique mondiale a peu après appris qu'on avait eu recours à la violence, à la coercition militaire et à la violation des droits de l'homme dans ce pays. C'est avec douleur que nous avons appris la perte irréparable de nombreuses vies humaines.

L'Organisation des Etats américains (OEA), par une résolution de son conseil permanent, a convoqué, le 30 septembre dernier, une réunion extraordinaire des ministres des relations extérieures, conformément à la résolution 1080 (XXI 0/91), pour examiner la situation en Haïti. Le Président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, a fait une déclaration à cette réunion extraordinaire des ministres, et celle-ci a adopté une résolution aux termes de laquelle, outre qu'elle condamne ces événements et exige le rétablissement de l'ordre constitutionnel et, partant, du Gouvernement élu par le peuple, elle décide de prendre des mesures en faveur du rétablissement du gouvernement démocratique dans ce pays. De plus, elle réitère la condamnation énergique exprimée par le Conseil permanent de l'OEA quant aux graves événements survenus en Haïti et recommande aux Etats Membres de mener une action en vue d'isoler, sur le plan diplomatique, ceux qui se sont arrogé le pouvoir en Haïti et de suspendre également leurs relations économiques et financières avec Haïti, à l'exception de celles à caractère strictement humanitaire.

Conformément à cette résolution, les Ministres des relations extérieures de l'Argentine, de la Bolivie, du Canada, du Costa Rica, des Etats-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, de la Trinité-et-Tobago et du Venezuela ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains se sont rendus d'urgence en Haïti pour informer les usurpateurs du pouvoir des décisions adoptées par l'organisation régionale.

Dans le même temps, le Conseil de sécurité se réunissait ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, pour entendre le Président Aristide. Le

M. Flores Bermúdez (Honduras)

Président du Conseil et 13 autres membres du Conseil ont fait des déclarations pour condamner les événements en Haïti et manifesté leur intérêt quant aux résultats de la mission de l'OEA.

Parallèlement, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes demandait, en vertu de l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, que soit ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée le point intitulé "La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti".

L'Assemblée ayant approuvé l'inscription de ce point ainsi intitulé, nous avons demandé au Secrétariat de corriger le document A/46/L.8, qui a été distribué sous le titre "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti" au lieu de "Situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti".

La mission de l'Organisation des Etats américains s'est acquittée de son mandat avec célérité et les ministres des relations extérieures membres de cette organisation sont rentrés à Washington pour entendre, en réunion extraordinaire, le rapport de la mission et adopter les mesures nécessaires.

Le projet de résolution que j'ai l'honneur de présenter reprend tous ces éléments, et je me permets de rappeler les mesures supplémentaires que l'OEA a prises.

Après avoir entendu le rapport de la mission qui s'est rendue en Haïti et pris connaissance de la demande contenue dans une lettre en date du 7 octobre 1991 envoyée par le Président de la République d'Haïti pour que soit créée une mission à caractère civil pour contribuer au règlement de la crise, les ministres ont décidé de réaffirmer la résolution déjà adoptée, notamment en ce qui concerne le rétablissement de l'autorité légitime du Président Jean-Bertrand Aristide, et déclaré qu'ils ne reconnaîtraient aucun gouvernement issu de cette situation illégale.*

* M. Al-Khussaiby (Oman), Vice-Président, assume la présidence.

M. Flores Bermúdez (Honduras)

En conséquence, les Ministres ont déclaré qu'ils ne reconnaîtraient aucun représentant de ce gouvernement. Ils ont également exhorté les Etats membres de l'organisation régionale à geler les avoirs de l'Etat haïtien et à imposer un embargo commercial à Haïti, à l'exception de l'aide à caractère humanitaire, qui doit être acheminée par le truchement d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.

Dans la même résolution, les Ministres des relations extérieures ont décidé de communiquer cette résolution aux Nations Unies - qui figure au document S/23132 - et ont décidé de demander aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'adopter des mesures semblables à celles qu'ont prises les pays américains.

Ces circonstances ont amené le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, que j'ai l'honneur de présider, à élaborer un projet de résolution que je présente maintenant à l'Assemblée générale et qui reprend les éléments que je viens de mentionner. Ce projet de résolution reflète le souhait de tous qui est de condamner tant la tentative de remplacer illégalement le gouvernement du Président constitutionnel d'Haïti que l'emploi de la violence, la coercition militaire et la violation des droits de l'homme dans ce pays.

De plus, le document exige sur-le-champ le rétablissement du gouvernement légitime du Président Jean-Bertrand Aristide, ainsi que la pleine application de la Constitution nationale et le respect intégral des droits de l'homme en Haïti.

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes envisage dans le texte proposé que les Nations Unies soutiennent les efforts de paix entrepris par l'instance régionale, soit par l'entremise du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions, soit par celle des Etats Membres de notre organisation comme suite à l'intérêt qu'ils porteront à la question, cela, toutefois venant en tout état de cause à l'appui de l'Organisation des Etats américains.

Le projet de résolution précise également que, lorsque l'ordre constitutionnel sera rétabli en Haïti, il faudra encourager la coopération technique, économique et financière avec ce pays afin de soutenir les efforts du peuple haïtien en faveur de son développement économique et social en tant que contribution au renforcement de ses institutions démocratiques.

M. Flores Bermúdez (Honduras)

Aux termes de ce projet, l'Assemblée générale prierait également le Secrétaire général, vu l'urgence et la gravité de la situation, de lui présenter un rapport dès que possible sur l'application de la présente résolution. Enfin, elle déciderait de rester saisie de cette question jusqu'à ce que soit trouvée une solution à cette crise.

Les considérations et les décisions contenues dans le projet de résolution que je viens de présenter sont conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies, s'agissant aussi bien des objectifs et des principes de notre organisation que de l'appui aux mesures prises par l'instance régionale.

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes demande donc que ce projet de résolution soit adopté sans vote. Nous serions également reconnaissants aux délégations qui désirent se porter coauteurs de ce projet de bien vouloir le faire immédiatement après son examen.

Lors de l'examen de cette question, nous devons rester très attentifs aux aspects humains de la grave situation existant actuellement en Haïti et aux conséquences que cette situation peut engendrer pour les pays voisins.

Les événements regrettables et condamnables qui se sont récemment produits en Haïti requièrent immédiatement des mesures diplomatiques énergiques pour que les espoirs de rétablissement du Gouvernement légitime et constitutionnel d'Haïti puissent se réaliser.

Mme McDOUGALL (Canada) (interprétation de l'anglais) : Ces 12 mois derniers, les peuples d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont pris d'énormes risques pour tenter de se libérer du totalitarisme et de la dictature. En outre, de nombreux hommes et femmes courageux ont lutté contre la tyrannie d'un dictateur qui avait envahi l'Etat souverain du Koweït. Les organisations internationales et multilatérales ont joué un rôle déterminant dans la promotion des droits de l'homme, du respect de la loi et de la démocratie pendant cette période tumultueuse.

Je regrette vivement que les circonstances obligent l'Assemblée générale à se réunir pour se pencher sur la situation tragique en Haïti. Je suis ici pour exprimer l'indignation et l'inquiétude croissante du Gouvernement du Canada devant la tournure des événements dans ce pays.

Mme McDougall (Canada)

Le 25 septembre, le Président légitimement élu d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, a parlé dans cette salle de la nouvelle démocratie dans son pays. Peu après, le même jour, j'ai moi-même pris la parole à l'Assemblée générale, et j'ai souligné qu'il fallait reconnaître l'interdépendance des nations et la nécessité de la sécurité collective. Le Canada continue d'appuyer et de promouvoir ces principes, que ce soit en Europe, en Asie ou en Amérique latine.

En juin, beaucoup d'entre nous avons assisté à l'assemblée annuelle de l'Organisation des Etats américains (OEA), à Santiago. Pour la première fois depuis la création de l'OEA, tous les Etats membres représentés avaient été élus démocratiquement. Pendant que la communauté internationale observait la chute du rideau de fer et la démocratisation suscitées par la détermination des Européens, l'Amérique latine se distançait tout aussi hardiment de la dictature.

Je crois fermement que ni le peuple haïtien ni la communauté internationale ne sont prêts à tolérer un retour à l'autorité arbitraire et oppressive des années précédentes.

Le Canada est fier d'avoir adhéré à l'OEA, seule organisation qui se consacre aux questions intéressant l'hémisphère. Pendant notre première année, nous avons présenté une résolution qui a entraîné la création de l'unité du développement démocratique, dont le but consiste à promouvoir tous les aspects du développement démocratique dans l'hémisphère.

(L'oratrice poursuit en français)

En Haïti, les observateurs des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains ont accueilli avec joie les récentes élections, qu'ils ont jugées libres et justes. Le Gouvernement du Canada a mis tous ses espoirs dans le processus électoral auquel il a apporté une importante contribution sous forme de fonds, d'aide et de missions d'observation pour en assurer le succès.

Mme McDougall (Canada)

Pour la première fois dans leur histoire mouvementée, les Haïtiens ont décidé eux-mêmes de leur destin politique. Dans cette optique, le coup d'Etat en Haïti apparaît comme une action anachronique et tout à fait cynique.

Mais surtout, ce coup d'Etat met à l'épreuve les principes mêmes du gouvernement démocratique. L'histoire est remplie d'exemples de personnes qui ont abusé du pouvoir et qui s'en sont emparé prétendument pour le bien de la population. Cet état de choses ne justifie aucunement l'usurpation de l'autorité de représentants démocratiquement élus.

(L'oratrice reprend en anglais)

Le coup d'Etat pose un défi de taille à la communauté internationale. Le nouvel ordre politique international, que nous nous employons tous à créer, permettra-t-il un retour à l'autorité arbitraire et oppressive tel que celui auquel nous assistons actuellement en Haïti?

Naturellement, la réponse est évidente. Le Canada considère que la communauté internationale a le devoir d'exercer les pressions morales et la volonté politique nécessaires pour aider à rétablir le Gouvernement légitime et la sécurité fondamentale du peuple haïtien. En juin dernier, nous avons appuyé la résolution 1080 de l'Organisation des Etats américains (OEA), qui prévoit que l'OEA prendra des mesures si le gouvernement démocratiquement élu d'un Etat membre est illégalement renversé. Le Canada estime que, pour promouvoir la démocratie, la sécurité et les droits de l'homme, il faut passer aux actes. Les belles paroles ne peuvent transformer la famine en abondance, la discrimination en égalité, la répression en liberté, la brutalité en compassion. Elles ne servent pas à grand-chose si nous ne nous dotons pas des moyens de mener une action efficace ou si nous succombons à la tentation de l'unilatéralisme.

La semaine dernière, le Canada a vivement protesté contre le renversement par une junte militaire du gouvernement démocratiquement élu du Président Jean-Bertrand Aristide. Nous avons immédiatement suspendu notre programme d'aide au développement pour Haïti, et d'autres pays ont eux aussi réagi rapidement. Toutefois, les actions individuelles des gouvernements ne suffiront probablement pas à rétablir la démocratie en Haïti. Le Canada considère que seules des pressions multilatérales peuvent amener la réintégration du Président Aristide dans ses fonctions légitimes.

Mme McDougall (Canada)

C'est pourquoi j'ai assisté à une réunion d'urgence de 34 ministres des affaires étrangères de l'OEA, la semaine dernière à Washington. J'ai déclaré que le Canada souhaitait que l'OEA ne se borne pas à exprimer son indignation. Nous avons proposé à l'OEA des moyens de rétablir l'ordre constitutionnel. Je suis heureuse de dire que nos efforts en vue d'une action concertée de l'OEA ont connu un succès certain. Avec l'adoption de la résolution d'appui au Gouvernement démocratique d'Haïti, l'OEA a fait montre d'une nouvelle unité et d'une nouvelle détermination, et a fait la preuve qu'elle était capable de prendre des mesures à la fois punitives et positives dans le but de redonner aux Haïtiens leurs droits démocratiques légitimes.

L'OEA a agi sans tarder. Elle a recommandé l'imposition de sanctions économiques, militaires et diplomatiques, et elle a décidé d'envoyer en Haïti un comité des ministres des affaires étrangères pour montrer qu'elle rejetait l'action des militaires. Pendant les quatre jours qu'il a passés en Haïti, notre comité s'est rendu trois fois à Port-au-Prince et a consacré plus de 23 heures à discuter avec tous les secteurs de la société haïtienne.

Le Canada a joué un rôle actif au sein de cette mission, car nous sommes absolument convaincus que ce coup d'Etat militaire est une grave menace non seulement pour la démocratie, les droits de l'homme et la croissance de l'économie en Haïti, mais aussi pour la vigueur et le maintien de la démocratie dans notre hémisphère. Nous qui habitons cet hémisphère, nous ne pouvons permettre que des militaires aient droit de veto sur la volonté démocratique d'un peuple. C'est là un sentiment nettement partagé par tous les membres de l'OEA, qui ont consacré du temps, des efforts et des ressources de manière inégalée jusqu'ici pour résoudre ce problème.

(L'oratrice poursuit en français)

La situation en Haïti est difficile et pourrait se détériorer rapidement. De nombreux Haïtiens ont perdu la vie par suite de ce coup et beaucoup d'autres risquent de subir le même sort si la communauté des nations n'agit pas.

Les événements de la semaine dernière en Haïti s'inscrivent dans le droit fil de l'histoire de ce pays marquée par la pauvreté, la dictature et la violation systématique des droits de l'homme. L'investiture du Président Aristide en février dernier avait largement donné à espérer que des

Mme McDougall (Canada)

mesures décisives allaient être prises pour renforcer la primauté du droit, protéger les droits de l'homme et respecter la séparation des pouvoirs, comme le prévoit la Constitution. Ces attentes ne se sont pas matérialisées. Au contraire, l'anarchie est maintenue; elle a même été encouragée, et c'est ce qui a mené au coup d'Etat.

(L'oratrice reprend en anglais)

Mais un coup d'Etat est un acte illégal, qui a pour effet de déraciner la démocratie. Nous ne pouvons accepter que l'intervention militaire soit un moyen d'arriver à ses fins et que la volonté d'un peuple soit annihilée par les intérêts d'une minorité. Chaque fois qu'une démocratie tombe en raison d'un coup d'Etat, où que ce soit, les nations ici représentées ont le devoir d'intervenir pour protéger les principes qu'elles chérissent. Aussi je demande instamment à tous les pays de se joindre à l'OEA pour essayer de restaurer la stabilité constitutionnelle dans la région.

Mardi, les ministres des affaires étrangères de l'OEA se sont à nouveau réunis pour prendre connaissance du rapport de la mission ministérielle et examiner quelles autres mesures devraient être prises. Nous avons confirmé notre engagement de donner suite aux mesures annoncées dans notre précédente résolution. Nous avons condamné le recours à la violence et à la coercition militaire pour remplacer illégalement le Président constitutionnellement élu d'Haïti. Aucun des membres de l'OEA n'acceptera de reconnaître tout gouvernement mis en place dans de telles circonstances ou élu par suite de ces actes illégaux.

Nous avons demandé à tous les membres de l'OEA de geler les avoirs du Gouvernement haïtien et de soumettre Haïti à un embargo commercial, sauf en ce qui concerne l'aide humanitaire. Je crois que les nouveaux dirigeants ne sont pas en mesure de gouverner le pays, et je pense que les sanctions prises par l'OEA arriveront à les convaincre de remettre le pouvoir au Président démocratiquement élu, M. Jean-Bertrand Aristide. Voilà pour le court terme en Haïti. Reste le problème à long terme.

Au cours de nos visites en Haïti, il nous est clairement apparu qu'une importante participation multilatérale serait nécessaire pour l'établissement de solides institutions démocratiques. C'est pour cette raison que l'OEA a accepté, à l'invitation du Président Aristide, de mettre sur pied une mission

Mme McDougall (Canada)

civile chargée d'appuyer et de renforcer la démocratie constitutionnelle en Haïti, qui se rendra dans ce pays afin d'aider les Haïtiens à raffermir les institutions démocratiques; assurer la pleine application de la Constitution; inculquer à la population le respect des droits de l'homme de tous les Haïtiens; et améliorer l'administration de la justice et le fonctionnement de toutes les institutions qui soutiennent la démocratie. La constitution d'un fonds spécial pour financer cette opération a été confiée au Secrétaire général.

Pour que la mission puisse être à pied d'oeuvre, il faut que la sécurité de ses membres soit garantie. La situation en Haïti doit être telle que ceux-ci soient effectivement en mesure de s'acquitter de leurs fonctions. A cette fin, des liaisons seront maintenues avec les institutions politiques démocratiquement constituées et d'autres secteurs de la société en Haïti, ce qui facilitera le dialogue en vue de l'instauration du climat qui permettra de rétablir le Président Aristide dans ses fonctions.

C'est un engagement de longue durée vis-à-vis d'Haïti et du renforcement de ses institutions. Ce pays aura par ailleurs besoin de nouvelles ressources substantielles pour assurer son développement économique, et en particulier pour améliorer les perspectives d'avenir de la grande majorité des Haïtiens qui vivent dans le dénuement le plus abject. Je puis assurer tous les représentants ici présents aujourd'hui que le Canada a très fortement à coeur d'aider Haïti à raffermir ses institutions démocratiques et à développer son économie, non seulement dans l'immédiat mais aussi à long terme.

Mme McDougall (Canada)

(L'oratrice poursuit en français)

De l'avis de tous les pays des Amériques, les initiatives envisagées sont essentielles pour rétablir la démocratie constitutionnelle en Haïti. La contribution de tous les Etats membres de l'Organisation des Etats américains (OEA) est indispensable pour assurer le succès de nos efforts. La participation d'autres pays aux sanctions et autres mesures que nous préconisons ne pourra qu'en accroître l'efficacité.

(L'oratrice reprend en anglais)

Toutes les nations ont intérêt à préserver la sécurité de la région. Toutes les nations ont intérêt à ce que soient protégés les droits de l'homme. Et toutes les nations ont intérêt à ce que soit respectée la primauté du droit. C'est pourquoi, au nom du Canada, au nom de l'OEA, et surtout au nom du peuple haïtien, j'engage instamment les Membres de cette assemblée à joindre leurs efforts à ceux de l'OEA pour faire en sorte que la primauté du droit l'emporte en Haïti et que soit rétabli le gouvernement légitime de ce pays.

La Charte des Nations Unies, dans son Chapitre VIII, prévoit que des organisations telles que l'OEA peuvent jouer un rôle central dans des circonstances comme celles que nous vivons aujourd'hui. Il est clair que les mesures prises par cette organisation dans le cas présent avaient été envisagées par les fondateurs des Nations Unies.

L'OEA a certes assumé le rôle qui lui revient en agissant comme "forum de première instance" face aux événements en Haïti, mais il reste que les Nations Unies sont aussi directement concernées par la situation dans ce pays.

D'ailleurs, les Nations Unies l'avaient déjà amplement reconnu dans la pratique avant les troubles actuels, puisqu'une mission avait été dépêchée pour assurer le succès du processus électoral en Haïti, et le Conseil de sécurité s'est réuni pour entendre un appel du Président démocratiquement élu de ce pays en vue d'un retour au gouvernement constitutionnel.

Ayant ainsi apporté leur contribution, les Nations Unies voudront, j'en suis sûre, appuyer l'OEA dans ses efforts de médiation en vue de résoudre la crise, tout en maintenant leur engagement face aux défis à long terme du développement démocratique et socio-économique. Ce faisant, les Nations Unies seraient véritablement, comme le veut leur mandat, la voix et la conscience de la communauté des nations.

Mme McDougall (Canada)

Les pays de l'hémisphère et la communauté internationale dans son ensemble reçoivent officiellement avis du nouvel esprit de détermination des Nations Unies. Ceux qui cherchent à supplanter le Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti ne pourront l'ignorer qu'à leurs dépens.

M. ACHARYA (Népal) (interprétation de l'anglais) : La vague spontanée de démocratie, de liberté et de droits de l'homme qui balaie le monde a été un thème qui est souvent revenu dans les déclarations faites au cours du débat général à la présente session de l'Assemblée. Tous les orateurs ont salué le mouvement général vers la mise en place de systèmes politiques pluralistes. Les déclarations ont été marquées par la certitude que la démocratie, le pluralisme politique et les droits de l'homme sont indispensables au développement économique. Ces valeurs constituent la base même de la société démocratique libérale que nous avons décidé d'édifier au Népal.

Ce n'est que récemment que nous avons chaleureusement applaudi la déclaration émouvante et éloquente du Président Aristide d'Haïti à l'Assemblée générale. Nous avons donc été choqués par l'usurpation violente de l'autorité constitutionnelle démocratiquement élue en Haïti.

Après des années de répression et d'exploitation brutales, ce n'est que l'année dernière que le peuple haïtien a obtenu ses droits démocratiques. Les élections qui se sont déroulées en Haïti ont fait l'objet d'une attention internationale sans précédent. Les Nations Unies, l'Organisation des Etats américains et plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ont observé ce processus et ont certifié qu'il s'était déroulé de façon libre et juste.

Le coup d'état militaire est donc une interruption violente et illégale du processus démocratique naissant dans ce pays. Il représente un déni de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme. Nous condamnons le mépris flagrant du processus constitutionnel. Nous condamnons également la violence perpétrée contre les citoyens innocents d'Haïti.

Nous sommes encouragés par la volonté de l'OEA de restaurer l'autorité légitime et le processus démocratique en Haïti. Face à l'intransigeance des opposants au processus démocratique, l'OEA a décidé d'isoler les usurpateurs. Compte tenu de la situation économique en Haïti, les sanctions toucheront durement le peuple qui souffre déjà. Mais l'enjeu est très élevé.

M. Acharya (Népal)

La communauté démocratique mondiale ne peut pas permettre que la liberté et la démocratie durement gagnées par le peuple haïtien puissent lui échapper. Les Nations Unies, qui, par son Groupe d'observateurs pour la vérification des élections en Haïti, a joué un rôle important pour instaurer la démocratie en Haïti, ne doivent pas décevoir le peuple de ce pays à cette heure critique. Elles doivent travailler en étroite coopération avec l'OEA pour rendre au peuple haïtien ses droits inaliénables à la démocratie et pour créer des conditions qui leur permettraient de jouir sans entrave des libertés fondamentales, de la démocratie et des droits de l'homme.

M. ALLEYNE (Dominique) (interprétation de l'anglais) : Aujourd'hui je prends la parole à l'Assemblée au nom des 12 Etats membres de la Communauté des Caraïbes - Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, la Trinité-et-Tobago - et aussi au nom du Suriname.

La question à notre ordre du jour, la crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, représente pour nous une préoccupation profonde et continue. Les nations des Caraïbes ont pendant longtemps trouvé inspiration et fierté dans l'exemple d'Haïti, le premier parmi nous à se libérer des chaînes du colonialisme et de l'esclavage et à poursuivre le rêve de l'autodétermination.

La réaction des Caraïbes aux événements du 29 septembre 1991 est très bien résumée dans la déclaration publiée le 1er octobre 1991 par le très honorable Kennedy Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, en sa qualité de Président de la Conférence des Chefs de gouvernement de la communauté des Caraïbes.

Cette déclaration se lit :

"La Communauté des Caraïbes (CARICOM) est profondément choquée par l'action d'éléments des forces armées en Haïti qui ont saisi illégalement le Président Jean-Bertrand Aristide et les membres de son gouvernement et usurpé l'autorité du Gouvernement librement choisi par le peuple haïtien pour diriger ses affaires. Cette action scandaleuse de la part des militaires haïtiens est une expression inacceptable du mépris cynique de

M. Alleyne (Dominique)

la volonté déclarée du peuple d'Haïti, qui s'est manifestée d'une manière écrasante et sans ambiguïté lors des élections de décembre 1990.*

La Communauté des Caraïbes condamne sans réserve cette atteinte flagrante au déroulement du processus démocratique en Haïti et exige la restauration de l'ordre constitutionnel et le retour du père Aristide à la présidence de la République. La CARICOM pense que ce dernier acte de répression perpétré par les militaires haïtiens prouve qu'elle avait raison de demander dans le passé une assistance internationale concertée pour consolider les acquis démocratiques en Haïti et une fois de plus elle demande à la communauté internationale de prendre toutes les mesures appropriées pour restaurer la démocratie et le Gouvernement constitutionnellement élu en Haïti."

* Le Président assume la présidence.

M. Alleyne (Dominique)

La région de la CARICOM a une longue histoire de démocratie participative. Notre culture politique est profondément enracinée dans le modèle Westminster de démocratie parlementaire. Notre peuple jouit, dans une très large mesure, des droits et des libertés consacrés dans nos constitutions et découlant de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Malgré tout cela, le processus démocratique dans notre région a connu des interruptions violentes et non constitutionnelles à la Trinité-et-Tobago, à la Grenade et au Suriname. A la Dominique, nous avons failli connaître une expérience semblable.

Les pays de la CARICOM sont attachés à la démocratie et rejettent catégoriquement tout système qui n'accorde pas la plus haute priorité au principe participatif dans les affaires publiques. Nous sommes très conscients des conséquences qu'un exemple de ce genre peut avoir dans une petite région comme la nôtre. Après avoir fait échec aux tentatives destinées, dans notre sous-région, à renverser par la force des gouvernements démocratiquement élus, nous n'avons pas l'intention de permettre que l'exemple d'un succès dans nos pays voisins fasse boule de neige dans notre pays et offre à nos révolutionnaires nationaux l'encouragement nécessaire pour poursuivre leurs ambitions non démocratiques.

Nous sommes fermement convaincus de la nécessité de préserver et d'améliorer la démocratie participative dans la région tout entière. Nous savons quelle est notre responsabilité à l'égard de nos frères en Haïti et appuyons leurs efforts pour entrer dans le monde moderne et bénéficier des avantages de l'autodétermination, dont ils sont privés depuis si longtemps.

Il y a quelques mois la communauté internationale a supervisé l'organisation d'élections historiques, pour la première fois libres et justes en Haïti. Les Etats de la CARICOM ont joué un rôle capital à cet égard. Cela a permis que Jean-Bertrand Aristide soit élu Président, 67 % des voix s'étant massivement portées sur son nom. Les pays des Caraïbes, d'Amérique latine et la communauté mondiale se sont associés au peuple haïtien dans sa célébration de l'accession d'Aristide à la présidence d'Haïti.

Nous ne saurions admettre que l'on renverse la situation en imposant par la force la volonté des militaires haïtiens ou d'une faction d'entre eux. Une telle pratique n'est pas plus acceptable parce qu'elle a été confirmée par un vote, par la force des armes, par le Sénat haïtien, dans un effort pour

M. Alleyne (Dominique)

manipuler la lettre de la Constitution haïtienne, un instrument qui vise à assurer l'entière participation du peuple haïtien, et non pas à étouffer sa volonté. Notre attachement à la démocratie dans notre région ne cédera pas face à une manipulation vulgaire de la Constitution par la force brutale des militaires haïtiens.

Nous avons relevé dans la presse américaine une volonté de discréditer le Président Aristide pour de prétendues violations de la Constitution et d'abus des droits de l'homme dans son pays. Nous ne tolérons pas les comportements anticonstitutionnels, ni les atteintes aux droits de l'homme. Toutefois, nous ne permettrons pas des manoeuvres de diversion, destinées à brouiller les pistes, et dont l'objectif est de détourner notre attention de la question à l'étude, car la seule question qui doit nous importer à ce stade est le respect du résultat d'un choix libre et volontaire par la grande majorité de la population d'Haïti. Il s'agit de deux questions distinctes, qu'il nous faut traiter séparément. La priorité doit être donnée à la question du respect du choix démocratique du peuple haïtien.

Aucun d'entre nous ici ne peut dire qu'il n'y a pas eu allégations d'actes anticonstitutionnels ou de violations des droits de l'homme de la part de nos gouvernements ou de fonctionnaires. En aucun cas, cependant, il n'a été prétendu que cela justifiait le renversement par la force militaire d'un gouvernement démocratiquement élu. Pourquoi l'accepter maintenant en Haïti? Nous devons appliquer les mêmes règles lorsque nous examinons la situation en Haïti que celles que nous appliquerions à notre propre pays. L'heure n'est pas aux deux poids, deux mesures.

Les allégations que nous avons entendues et lues ne peuvent, en aucun cas, justifier la disparition par la force ou le renversement non constitutionnel d'un gouvernement légitime, démocratiquement élu. Le banditisme, même si on le pare d'un semblant de légalité, ne doit pas régner aujourd'hui. La Dominique, la CARICOM et le Suriname rejettent sans équivoque et refusent toute idée de légitimité dans les actes des militaires haïtiens et les mesures ultérieures du Sénat. Le Président Aristide reste le Président légitime de Haïti, et nous le reconnaissons comme tel.

Les Etats de la CARICOM ont participé à l'élaboration des résolutions MRE/RES 1/91 et MRE/RES 2/91 par l'Organisation des Etats américains et les appuient pleinement. Nous demandons aux Nations Unies de reconnaître la

M. Alleyne (Dominique)

compétence particulière de l'Organisation des Etats américains en la matière et d'appuyer de tous leurs poids ses efforts. Nous demandons aux Nations Unies et à leurs Etats Membres d'adopter les dispositions des résolutions de l'Organisation des Etats américains et d'appliquer les mesures recommandées dans ces résolutions. Les Nations Unies et leurs Etats Membres devraient aussi être prêts à adopter et appuyer toutes nouvelles mesures que l'Organisation des Etats américains pourraient décider en temps voulu d'adopter en vue de parvenir à un règlement juste de cette crise.

Je demande à cette instance de faire preuve de courage et de justifier la confiance que nous plaçons dans votre organisation. Le prestige des Nations Unies pourrait certainement, s'il était judicieusement utilisé, contribuer à un règlement rapide de ce problème.

Les nations de la Communauté des Caraïbes et le Suriname prient donc instamment les Membres des Nations Unies d'adresser un message sans équivoque à la population d'Haïti en adoptant à l'unanimité le projet de résolution parrainé par le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et qu'a présenté ce matin le Président du Groupe, dont les efforts inlassables pour promouvoir une réponse unifiée des Nations Unies à la crise en Haïti méritent d'être salués.

Je voudrais terminer en reprenant les paroles d'un jeune musicien talentueux de la Trinité-et-Tobago, qui a exprimé dans une chanson il y a quatre ans, la sympathie que nous éprouvons pour nos frères et nos soeurs d'Haïti :

"Quand Port-au-Prince souffre,
Savez-vous que c'est toujours l'Afrique qui pleure?
Nous éteignons des feux dans des lieux éloignés
Quand nos voisins brûlent
Le passage du milieu n'est plus,
Aussi comment
des bateaux surchargés peuvent-ils encore hanter nos
vies?
Je me refuse à croire que nous gens de bien détourneront
Nos coeurs
et notre regard ... à jamais.
Haïti, pardon, nous ne t'avons pas comprise.

M. Alleyne (Dominique)

Un jour nous nous tournerons vers toi
et regarderons en toi.

Haïti, pardon

Un jour nous tournerons la tête
et te redonnerons la gloire."

Pour terminer, je dois dire que rien ne saurait nous faire plus plaisir que le retour dans ses fonctions du Président de la République d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide.

M. VAN SCHAİK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont toujours estimé que tous les peuples ont le droit inaliénable de déterminer librement, conformément aux règles du droit international, leur statut politique et de poursuivre leur développement économique, social et culturel. Les gens ont le droit de voter et d'être élus au cours d'élections régulières authentiques au suffrage universel et égal.

L'adoption à l'unanimité, il y a moins d'un an, de la résolution 45/2 sur l'aide électorale à Haïti, et la manière exemplaire avec laquelle le Secrétaire général a mis en oeuvre les dispositions qui y figurent, a mis en relief l'attachement particulier et constant des Nations Unies au renforcement de la démocratie en Haïti.

M. Van Schaik (Pays-Bas)

Le 28 décembre 1990, la Communauté européenne et ses Etats membres se sont réjouis de la façon équitable et ordonnée dont se sont déroulées les élections présidentielles du 16 décembre en Haïti. Les Douze avaient alors indiqué que la volonté populaire exprimée par la voie du processus démocratique pouvait constituer une percée importante dans la longue lutte d'Haïti vers l'instauration d'une société édifiée sur la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et la promotion de la justice sociale et du progrès économique.

Les événements qui ont suivi, y compris une tentative avortée au début de janvier de cette année de défaire les résultats des élections avant même l'inauguration du Président élu, ont montré tristement combien la lutte risquait d'être longue.

Les événements violents du 30 septembre ont été une source de profonde consternation. Dans leur déclaration du 3 octobre, la Communauté européenne et ses Etats membres ont condamné sans équivoque le coup militaire perpétré contre le premier Président démocratiquement élu de ce pays, et ce malgré la volonté populaire exprimée sans équivoque et à maintes reprises de défendre l'ordre constitutionnel. La Communauté et ses Etats membres ont manifesté leur ferme appui aux autorités légitimes ainsi qu'aux forces démocratiques en Haïti et demandé un retour immédiat à la primauté du droit et le rétablissement du Gouvernement légitime de ce pays.

En attendant, la Communauté européenne a immédiatement suspendu l'assistance économique qui avait été décidée dans le cadre de la Convention de Lomé. Les Etats membres qui avaient des programmes bilatéraux ont suspendu leur assistance économique à l'exception des programmes d'aide humanitaire.

Les Douze soutiennent les efforts de l'Organisation des Etats américains (OEA) et ses résolutions des 3 et 8 octobre 1991. Ils expriment l'espoir que les dispositions de ces résolutions seront mises en oeuvre sans délai. Les Douze appuient en particulier l'envoi rapide de missions de haut niveau sous l'égide de cette organisation régionale. Ils sont certains que la mission civile envisagée par l'OEA contribuera effectivement au retour du Gouvernement légitime et au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti.

Les Douze se félicitent de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 3 octobre lorsque le Président Jean-Bertrand Aristide a lancé un appel au Conseil demandant un appui international.

M. Van Schaik (Pays-Bas)

Les Douze considèrent l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale d'un point supplémentaire, intitulé "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti" comme une réponse appropriée et opportune de la part de l'Organisation aux événements récents en Haïti, et ils sont heureux de pouvoir appuyer le projet de résolution du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, que le Représentant permanent de Honduras vient de présenter au nom du Groupe.

Ainsi, la Communauté européenne et ses Etats membres réitèrent leur ferme appui aux forces démocratiques de ce pays et sont disposés à appuyer, en coopération avec les efforts régionaux, les mesures appropriées visant au rétablissement de la primauté du droit et à la protection des droits de l'homme en Haïti.

M. ERDOS (Hongrie) : Bien que la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, pays au nom desquels je prends aujourd'hui la parole, se trouvent géographiquement assez éloignées de la région des Caraïbes, les événements qui ont eu lieu en Haïti sont loin de nous laisser indifférents. Pour ces trois pays, les idéaux de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme représentent des valeurs universelles. Nous considérons leur respect et leur mise en oeuvre intégrale comme un facteur capital et un élément indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nos pays qui se sont attelés dans un passé tout récent à l'oeuvre de l'édification d'un Etat de droit sont évidemment sensibles à toutes les actions visant à entamer, à violer ou à éliminer ces idéaux démocratiques. Par conséquent, nous sympathisons vivement avec le peuple d'Haïti et nous exprimons notre appui aux dirigeants légitimes du pays, au Président Jean-Bertrand Aristide, qui ont été démocratiquement élus par suffrage universel.

La Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, agissant de concert avec les pays démocratiques du monde et avec l'opinion publique internationale, ont appris avec étonnement et angoisse les événements tragiques et sanglants dont Haïti a été le théâtre fin septembre. Puisque le coup d'Etat militaire monté à Port-au-Prince revêt des dimensions internationales considérables, il nous paraît tout à fait justifié et nécessaire que l'ONU se saisisse de la situation en Haïti. Nous nous félicitons donc de la convocation la semaine passée du Conseil de sécurité pour discuter de la situation grave qui s'est

M. Erdos (Hongrie)

développée dans ce pays. De même, nous appuyons l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question de la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti.

Dans notre monde, à la fin du XXe siècle, à une époque où nous sommes les témoins de l'expansion globale et irrésistible des principes de la démocratie, il est inadmissible et contraire au cours de l'histoire que des actions violentes soient entreprises, faisant fi de la volonté populaire, menant au renversement par la force du pouvoir légal en place. La situation en Yougoslavie et la tentative de coup d'Etat en août dernier en Union soviétique signalent on ne peut plus clairement les dangers qui guettent un pays lorsque l'armée échappe au contrôle constitutionnel.

M. Erdos (Hongrie)

L'accueil international réservé au putsch militaire entrepris à Port-au-Prince, le message que la communauté internationale décidera d'envoyer à la junte mise en place dans ce pays, auront une signification profonde et décisive sur l'avenir de notre organisation. Nous sommes d'avis, par conséquent, qu'il faut lever toute équivoque sur l'attitude de notre organisation mondiale dans la question de la défense de l'Etat de droit et de la démocratie, de la protection des droits de l'homme, qu'il s'agisse de la région du Golfe, du Sud-Est de l'Europe ou des Caraïbes. Tout dictateur présent ou à venir, tout putschiste potentiel, tout régime de tyrannie et de répression doit être conscient que l'ONU et ses Etats Membres ne manqueront pas de porter un jugement ferme et sévère sur tout acte de prise de pouvoir violente et anticonstitutionnelle, et condamneront, aussi bien à l'Assemblée générale qu'au Conseil de Sécurité de l'ONU, de pareils agissements arbitraires. Un régime usurpant le pouvoir en ayant recours à de telles méthodes ne saurait compter sur la compréhension, encore moins sur l'appui des nations. Au contraire, il aurait à faire face à l'ostracisme et à un isolement complet. Nous estimons que l'une des tâches les plus importantes qui se dressent devant l'ONU est, précisément, de faire prévaloir et de mettre en oeuvre ce message de la manière la plus appropriée.

Pour ce faire, il importe de donner une nouvelle vigueur, d'une part, aux principes des droits de l'homme et de l'autodétermination des peuples, porteurs d'un message universel qui va au-delà des frontières d'Etat, et d'autre part, de formuler une interprétation digne de notre temps des principes de la souveraineté et de l'ingérence dans les affaires intérieures, principes qui ne sauraient servir de prétexte à des abus et au camouflage des atteintes à l'ordre légal et aux libertés fondamentales.

La restauration de l'ordre constitutionnel et de la démocratie en Haïti revêt une importance fondamentale, car l'Amérique latine dans son ensemble - tout comme l'Europe centrale - n'a pris le chemin de la démocratie que récemment, et la prise de pouvoir militaire en Haïti et ses conséquences sont donc susceptibles de mettre en danger tout le processus de la consolidation de la démocratie sur ce continent. Le rétablissement de la légalité en Haïti a une portée aussi à la lumière du rôle que l'ONU a joué dans l'organisation et le contrôle des premières élections libres et démocratiques dans l'histoire de ce pays. Ainsi, le gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide a pu

M. Erdos (Hongrie)

commencer son activité, en quelque sorte, grâce aux efforts déployés par la communauté internationale tout entière. Les événements survenus à Port-au-Prince sont ainsi un défi lancé aux Nations Unies dans un domaine d'activité nouveau, mais dynamique et en plein essor, activité qui vise à promouvoir des élections libres et à renforcer les principes et les pratiques démocratiques dans tous les pays membres de notre organisation. En relevant ce défi, il nous incombe aussi d'examiner, au sein de l'ONU, les moyens par lesquels nous pourrions contribuer efficacement à l'épanouissement ultérieur, dans des périodes post-électorales, de ces mêmes principes et pratiques au fonctionnement normal des institutions démocratiques.

C'est en partant de ces considérations que la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne expriment leur plein appui à la position adoptée en la matière par l'Organisation des Etats américains, ainsi qu'au projet de résolution élaboré par les pays du Groupe latino-américain. Nous sommes fermement convaincus qu'en adoptant ce projet de résolution, notre assemblée générale agira en conformité avec son mandat contenu dans la Charte et répondra de façon adéquate aux légitimes attentes de la part de l'opinion publique internationale.

M. MOTHIBAMELE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : En tant que gouvernement démocratiquement élu et épris de paix, le Gouvernement du Botswana s'associe à la communauté internationale pour condamner l'usurpation du pouvoir en Haïti par une poignée d'officiers de l'armée. Au Botswana, nous croyons à la primauté du droit. Nous croyons que les conflits doivent être réglés à l'amiable par des moyens pacifiques. Nous pensons même que tout parti politique ayant un programme impopulaire devrait être évincé uniquement par un vote populaire lors d'élections libres et justes. Des élections libres et justes ont été organisées en Haïti sous les auspices des Nations Unies en décembre de l'année dernière, et c'est par ce vote que le Président Aristide a été élu.

C'est donc un choc pour le Botswana d'apprendre que la force des armes a usurpé le pouvoir sept mois seulement après ces élections libres et justes.

Le Botswana apprécie les mesures prises par l'Organisation des Etats américains (OEA) pour persuader le régime illégal et inconstitutionnel en Haïti d'abandonner le pouvoir et de rétablir le Président constitutionnel

M. Mothibangwe (Botswana)

d'Haïti. Ma délégation se déclare solidaire de l'OEA et réclame le retour au pouvoir immédiat du Président Aristide; elle appuie l'action de l'OEA et de tous ceux qui ont demandé l'imposition de sanctions contre le régime illégal.

Le Botswana parle pour lui-même et pour les autres aussi. Nous voulons que la paix prévale en Haïti et nous offrons nos sincères condoléances aux familles endeuillées des hommes et des femmes qui ont perdu la vie pour défendre leur petite démocratie.

M. SUMULONG (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Dans le contexte du mouvement mondial actuel vers la démocratie et un plus grand respect des droits de l'homme, mon pays - souvent cité comme une source d'inspiration pour "la puissance populaire" qui a fait avancer d'autres nations vers ces nobles objectifs - ne peut rester silencieux, car son silence pourrait être interprété comme de l'indifférence à l'égard du triste sort du malheureux peuple d'Haïti.

En fait, ce serait étrange si les Philippines - qui ont organisé et accueilli il y a trois ans la première Conférence internationale des démocraties nouvellement rétablies - n'intervenait pas sur ce point crucial examiné en séance plénière de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, sur la crise de la démocratie et des droits de l'homme dans un Etat du tiers monde.*

* M. Al-Khussaiby (Oman), Vice-Président, assume la présidence.

M. Sunulong (Philippines)

Comme l'a dit la Présidente Corazon C. Aquino en inaugurant cette conférence historique à Manille :

"La démocratie ne peut qu'être restaurée. On ne peut pas l'investir; on ne peut pas la transplanter. De même que la liberté est la condition naturelle de l'homme, la démocratie est le refuge naturel de la liberté. Les modes et les formes de démocratie peuvent être transmis d'une nation à l'autre. Mais le contenu de la démocratie est toujours local, propre à chaque culture, car la liberté qui la rend possible est véritablement celle du peuple."

Un autre homme d'Etat, champion de la liberté, avait fait le voyage depuis le "vieux monde" pour participer à cette conférence. J'ai nommé le Président Mario Soares, du Portugal, qui a souligné en ces termes le caractère universel de la démocratie :

"Aujourd'hui, je considère que la démocratie pluraliste, le respect des droits fondamentaux, la liberté et la sécurité sont des valeurs universelles. Il faut abandonner l'idée nourrie par les dictateurs que la vie démocratique n'est possible que dans les pays riches et développés. De toute évidence, la misère et le sous-développement ne sont pas propices à l'éclosion de la liberté. De toute manière, les dictatures n'ont jamais conduit où que ce soit au développement ou au progrès social. Au contraire, les dictatures ont toujours été responsables de périodes d'inaction, de stagnation et d'aviissement de la personne humaine.

La dignité de l'homme est la même partout dans le monde et pour tous les peuples, indépendamment de la race, de la croyance ou de la condition sociale; et elle mérite d'être respectée."

C'est dans cet esprit que, l'an dernier, les Philippines ont appuyé la résolution 45/2 de l'Assemblée générale qui devait permettre au système des Nations Unies d'aider le peuple haïtien à consolider ses institutions démocratiques et à organiser des élections libres le 16 décembre 1990. C'est également dans cet esprit que nous nous sommes félicités des résultats des élections qui étaient l'expression authentique de la volonté souveraine du peuple haïtien. C'est enfin dans ce même esprit que nous partageons la

M. Sumulong (Philippines)

profonde inquiétude des masses haïtiennes et de nos amis d'Amérique latine au sujet des événements survenus en Haïti depuis le 29 septembre.

Si ma délégation est d'avis que la crise actuelle en Haïti doit être réglée pacifiquement par le peuple haïtien lui-même, nous reconnaissons toutefois la lourde responsabilité qui incombe à l'Organisation des Etats américains, conformément à l'Article 52 de la Charte, d'aider le peuple d'Haïti dans ses efforts pour trouver une solution démocratique qui pourrait restaurer la paix, la stabilité et le progrès en Haïti. Les Philippines suggèrent à cette fin que les principes consacrés dans la Déclaration de Manille sur la démocratie, signée le 6 juin 1988 par 13 nations, dont neuf membres de l'Organisation des Etats américains - Argentine, Brésil, Equateur, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Pérou, République dominicaine et Uruguay -, pourraient s'appliquer.

Qu'il me soit permis de donner lecture des passages pertinents de la première Déclaration sur la démocratie, reproduite dans sa totalité dans le document A/43/538 de l'Assemblée générale :

"Nous appuyons la légitimité des gouvernements constitutionnels issus de la volonté populaire et nous en acceptons les principes;

Nous nous efforçons d'assurer que la démocratie signifie l'exercice responsable du pouvoir et à cette fin nous nous engageons à garantir que nos peuples jouiront des droits de la personne humaine, de la liberté et de la justice sociale;

...

Nous estimons que seule une démocratie à laquelle chacun participe et un gouvernement décentralisé peuvent réellement amener l'exercice de la souveraineté du peuple et accroître les bénéfices du développement économique et social;

...

Nous nous engageons à assurer le pluralisme politique pour la libre expression d'idées divergentes;

Nous condamnons énergiquement toutes les formes de terrorisme et d'insurrection contre des gouvernements démocratiques et librement élus;

...

M. Swnulong (Philippines)

Nous rejetons le recours systématique à la violence pour effectuer des changements dans nos sociétés et affirmons que la non-violence active sauvegarde la dignité humaine tout en effectuant des réformes et des changements.

...

Nous rejetons l'ingérence extérieure, mais sommes acquis à la coopération internationale visant les objectifs démocratiques;

...

Nous reconnaissons la nécessité d'une vigilance continue des citoyens pour maintenir les institutions restaurées de la démocratie;

Nous proclamons notre solidarité avec d'autres peuples qui demeurent victimes de l'autocratie et du totalitarisme et continuent de lutter pour la liberté." (A/43/538, p. 3 et 4)

Pour reprendre les termes de notre Secrétaire aux affaires étrangères, M. Raul S. Manglapus, "la démocratie, ce sont les droits de l'homme". Portez atteinte à l'un de ces droits et vous portez atteinte à tous les autres. Défendre la démocratie n'a jamais été tâche facile.

Il y a 20 ans, on nous a dit à nous Philippins qu'il fallait des mesures draconiennes pour garantir la première démocratie dans notre partie du monde. Des menaces imaginaires à un exercice libre de la volonté populaire ont été inventées. Un nouveau parlement - qui en fait était à la solde de ceux qui détenaient les armes - a même été constitué pour déguiser la brutalité d'une dictature conjugale. Il y a cinq ans, le monde nous a vus triompher de cet énorme mensonge. Depuis, nous avons triomphé sept fois encore des forces de la terreur et de la réaction.

Mon pays le sait bien : on ne peut pas défendre la démocratie en la détruisant.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le 25 septembre, dans cette salle, nous avons entendu le Président Jean-Bertrand Aristide se féliciter des progrès accomplis vers la restauration de la démocratie en Haïti. Il a parlé des perspectives d'un redressement total pour son pays et des espoirs qu'il nourrissait pour son peuple.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Comme l'ensemble de la communauté internationale, la Nouvelle-Zélande a été indignée de voir renversé un Président élu. Nous sommes vivement préoccupés par la façon dont un prétendu Président par intérim a été installé, avec l'aide plus qu'évidente des dirigeants d'un coup d'Etat militaire, et par la suppression de la voix librement exprimée d'un parlement pleinement représentatif.

Les événements des 12 derniers jours ont eu des effets dévastateurs pour un petit Etat, déjà écrasé par la lourde charge d'énormes besoins économiques et sociaux. Ces événements vont à contresens de la tendance vers un changement démocratique dans la région et dans le monde. Ils sont contraires aux normes et aux principes de la Charte des Nations Unies. Ils sont nuisibles à la préservation de la paix et de la stabilité.

Il ne s'agit pas ici, à notre avis, d'une situation qui puisse être résolue par une intervention militaire extérieure. Il s'agit maintenant de la question du rétablissement, par voie de médiation, de l'autorité légitime du pays et d'un comportement démocratique. Il s'agit d'une question de rétablissement des droits de l'homme, car c'est le peuple lui-même qui souffre le plus dans cette tourmente politique.

Aux termes de la Charte des Nations Unies, il existe une disposition concernant les moyens d'action régionaux visant à obtenir le règlement de différends particuliers. Nous louons les efforts de l'Organisation des Etats américains, l'instance politique de la région directement intéressée, pour rétablir la situation conformément à la Charte. La réaffirmation des principes de la solidarité américaine et des relations de bon voisinage énoncés dans la résolution de l'Organisation des Etats américains du 3 octobre établit un cadre pour ce genre d'action. Ils réitèrent le soutien de l'Organisation aux institutions démocratiques, à un système de liberté individuelle et de justice sociale fondé sur le respect des droits de l'homme, et au principe du respect de la non-ingérence. Les mesures prises par l'Organisation des Etats américains ont été entièrement compatibles avec ces principes. Ses initiatives méritent notre respect et notre appui.

D'autre part, les Membres des Nations Unies éprouvent un intérêt légitime tout particulier pour ce qui se passe en Haïti : ils l'ont bien montré en offrant leur aide pour l'organisation des élections en décembre dernier. La Nouvelle-Zélande a un intérêt direct et fondamental pour ce qui est du rôle

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

des Nations Unies dans la protection des intérêts des petits Etats. C'est un sentiment que nous partageons avec tous les pays de la région où se trouve Haïti. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies, qui a aidé à l'établissement d'un gouvernement démocratique en Haïti, devrait continuer à jouer un rôle actif dans le rétablissement de la démocratie dans ce pays et appuyer pleinement les efforts de l'Organisation des Etats américains. Nous appuyerons tous les efforts visant à atteindre un rapide consensus sur le projet de résolution qui nous est maintenant soumis.

Mme DIALLO (Sénégal) : Pays de droit, de liberté et de démocratie, le Sénégal est profondément attaché au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, parce qu'il est convaincu que chaque peuple doit choisir librement la forme de gouvernement et d'institutions par lesquels il entend, en toute indépendance, exercer la conduite de sa politique intérieure et extérieure.

Mais le Sénégal ne saurait demeurer insensible aux souffrances d'un peuple manifestement frustré de ses droits et libertés fondamentaux. Et c'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit du peuple haïtien, dont de nombreux ressortissants, fuyant la tyrannie et la dictature, ont pendant des décennies trouvé hospitalité au Sénégal.

Et c'est pour ces raisons que le Gouvernement du Sénégal est vivement préoccupé par la situation actuelle en Haïti où, depuis le 29 septembre 1991, ce peuple, ami et frère, s'est vu brutalement ravir ses espoirs légitimes d'asseoir, après tant de sacrifices, une démocratie conquise avec l'aide de la communauté internationale et notamment celle de l'Organisation des Nations Unies.

En effet, n'est-ce pas l'ONU qui, il y a un an presque jour pour jour, par sa résolution 45/2 du 12 octobre 1990, a permis la mise en place d'un processus électoral démocratique qui a débouché sur les élections libres, honnêtes et démocratiques, du 16 décembre 1990, et l'élection du Président Aristide.

C'est dire combien l'Assemblée générale a un intérêt réel à agir en vue de la restauration rapide de la légalité constitutionnelle en Haïti. Elle est d'autant plus fondée à le faire que c'est le peuple haïtien lui-même qui, par la voix de ses représentants authentiques et légitimes, s'est élevé contre le coup de force du 29 septembre dernier et a demandé, expressément, l'assistance

Mme Diallo (Sénégal)

de la communauté internationale en général, celle des Nations Unies en particulier, pour recouvrer sa liberté usurpée.

Il est donc heureux qu'après l'Organisation des Etats américains et le Conseil de sécurité, notre assemblée ait décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa présente session un point additionnel consacré à cette situation et de l'examiner avec une diligence remarquable.

Aussi voudrais-je, au nom du Gouvernement du Sénégal, saisir cette occasion, pour d'abord exprimer notre profonde compassion au peuple haïtien, qui dans le climat de violence et de confusion actuel, a déjà perdu tant de ses fils, et pour ensuite dire clairement et fermement que nous condamnons vigoureusement la rupture de la légalité constitutionnelle en Haïti.

Le Sénégal se prononce en faveur du rétablissement et du respect de cette liberté, afin que la démocratie et les droits de l'homme retrouvent pleinement leurs lettres de noblesse dans ce pays, pour que son peuple, qui a déjà tant souffert de la dictature, puisse enfin retrouver, de manière durable et irréversible, la liberté de décider souverainement de son avenir et se consacrer à son entreprise de développement.

Le Gouvernement du Sénégal est donc déterminé à appuyer les mesures adoptées par l'Organisation des Etats américains et appelle l'ONU à soutenir les efforts qui seront déployés en vue de leur aboutissement.

La délégation sénégalaise s'associera à l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je vais conclure en formant le voeu que notre assemblée réponde à l'attente d'un peuple bâillonné que l'on veut écraser, en traduisant, par des actes concrets, l'opinion largement exprimée ici même, au cours du débat général de la présente session, en faveur d'un nouvel ordre international basé sur la paix, la sécurité, la solidarité et le respect de la démocratie et des droits fondamentaux de l'homme.

Ce faisant, notre assemblée évitera de nouvelles souffrances au peuple haïtien et permettra à l'Organisation des Nations Unies de consolider sa crédibilité retrouvée dans un monde où elle est désormais appelée à jouer un important rôle basé sur la confiance, pour favoriser l'instauration d'une coopération internationale débarrassée des situations conflictuelles pernicieuses et essentiellement tournée vers le développement économique et social.

M. MONGBE (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter pour l'inscription à l'ordre du jour de nos travaux, au titre du point 145, de la question de la "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti".

L'adoption sans vote par l'Assemblée générale de la résolution 45/2 "Assistance électorale à Haïti", du 10 octobre 1990, a amené la communauté internationale à apporter son appui au processus démocratique en Haïti. Ceci a permis à ce pays de se doter d'institutions démocratiques avec un président élu, le 16 décembre 1990, au suffrage universel direct, à une écrasante majorité de 67 % des suffrages exprimés dès le premier tour. Le père Jean-Bertrand Aristide devint ainsi le premier Président démocratiquement élu en Haïti.

L'évolution positive de la situation politique en Haïti, longtemps soumis à une dictature implacable, s'inscrit bien dans le cadre de l'une des profondes mutations de notre temps dans le sens du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Mais le coup d'Etat sanglant du 29 septembre 1991 est venu entraver brutalement le processus démocratique en cours depuis quelques mois en République d'Haïti et a obligé, temporairement, le Président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide à s'exiler au Venezuela.

En examinant la question de la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, l'Assemblée générale démontre une fois encore son importance parmi les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, dont l'un des objectifs est de préserver la paix et la sécurité internationales en s'appuyant sur la promotion, la défense et la protection des droits fondamentaux, dont les droits civils et politiques.

Les événements qui se déroulent en Haïti depuis deux semaines constituent un dangereux précédent pour l'avenir du développement de la démocratie dans le monde et nous indiquent clairement que la démocratie reste encore fragile dans nos pays. C'est pourquoi le Gouvernement béninois n'a pas hésité à se prononcer en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel ainsi violé en rendant publique une déclaration, le 2 octobre 1991, que je me permets de vous citer in extenso :

M. Mongbe (Bénin)

"Le 29 septembre 1991, la communauté internationale a appris avec stupeur et indignation le putsch intervenu en République d'Haïti, qui remet en cause le processus de démocratisation qu'avait enfin arraché depuis quelques mois le peuple de ce pays longtemps meurtri par une dictature impitoyable;

Le Gouvernement de la République du Bénin, en proclamant une fois encore son attachement total aux idéaux de la démocratie, condamne avec la plus grande énergie et sans équivoque ce coup de force qui vient à contre-courant de l'histoire et met un frein brutal à l'espérance d'un peuple historiquement et culturellement si proche du peuple béninois.

Conscient du caractère irréversible de la marche des peuples du monde vers la démocratie et le progrès, le Gouvernement béninois souhaite vivement un retour prompt à la situation constitutionnelle en Haïti, en particulier le rétablissement dans ses fonctions du Président Jean-Bertrand Aristide et la réhabilitation de toutes les institutions démocratiques.

Le Gouvernement de la République du Bénin réaffirme à cette occasion la solidarité du peuple béninois avec le peuple haïtien et tous les autres peuples d'Afrique et du monde, qui luttent pour les libertés et la démocratie, et les exhorte à une vigilance accrue."

Fort de cette déclaration, ma délégation voudrait, au nom du peuple et du Gouvernement béninois, réaffirmer son soutien à la résolution de l'Organisation des Etats américains et son attachement total aux idéaux de la démocratie.

En tout état de cause, il est hors de doute que ce coup d'Etat ne peut avoir d'autres buts que de plonger à nouveau le peuple haïtien dans les affres d'une dictature anachronique et sanguinaire, alors qu'il vient à peine de sortir d'une longue nuit de "macoutisme" impitoyable et de terreur sans bornes. La preuve, c'est que les violations des droits de l'homme et les assassinats de centaines de citoyens ont été perpétrés par les hommes de main du général Cedras.

En tant que tel, le coup d'Etat du 29 septembre 1991 est une injure à la souveraineté du peuple haïtien et les prétendues violations des droits de l'homme présentées par la Junte militaire ne sont que des arguties

M. Monqbe (Bénin)

embarrassées et honteuses pour justifier un acte illégal et inacceptable en cette fin du XXe siècle.

Sur cette base, nous soutenons les mesures tendant à maintenir l'embargo économique décrété par l'Organisation des Etats américains contre Haïti jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive sa pression sur la Junte militaire, qui doit mettre au plus tôt un terme à son aventure politique. Le peuple haïtien a assez souffert; il aspire à la paix, au bien-être et au progrès.

Ma délégation reste convaincue que sans démocratie, il ne peut y avoir la paix, et sans la paix, il ne peut y avoir un véritable développement socio-économique pour le bien-être de l'homme.

Enfin, ma délégation voudrait se porter coauteur du projet de résolution A/46/L.8, présenté par la délégation du Honduras, avec l'espoir qu'il sera adopté sans vote.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : L'appui exprimé par les orateurs précédents au rétablissement de la démocratie en Haïti est reconfortant et encourageant. Le progrès vers la démocratie partout dans le monde, mais particulièrement dans cet hémisphère, a été remarquable, et nous sommes convaincus qu'il se poursuivra. En revanche, les hommes armés qui, de façon illégale, se sont provisoirement emparés du pouvoir en Haïti vont à l'encontre du cours de l'histoire. Cette petite bande ne doit pas l'emporter sur plus d'un million et demi de personnes qui ont participé aux élections libres, équitables et sous contrôle international qui se sont tenues en Haïti. La démocratie, l'ordre constitutionnel et, ce qui est plus important, le peuple haïtien, triompheront.

Les Etats-Unis condamnent l'attaque contre le Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti et contre le peuple haïtien qui a élu ce gouvernement, et nous condamnons les assassinats et les actes de violence commis contre des innocents.

Les Etats-Unis ne reconnaissent et ne reconnaîtront pas la Junte qui s'est désignée elle-même et qui a illégalement usurpé le pouvoir en Haïti. Nous ne reconnaitrons pas davantage tout autre gouvernement qui pourrait être issu de cette situation illégale.

M. Pickering (Etats-Unis)

L'heure d'une action collective a sonné. L'Organisation des Etats américains (OAS) a agi rapidement et avec détermination pour rétablir la démocratie en Haïti. Nous appuyons pleinement la demande de l'Organisation des Etats américains concernant le rétablissement immédiat du gouvernement constitutionnel légitime du Président Aristide, qui a été réitérée dans la résolution adoptée le 8 octobre par l'Organisation des Etats américains, au niveau ministériel. Cette résolution, entre autres :

Condamne énergiquement l'emploi de la violence et de la coercition militaire et la décision de remplacer illégalement le Président constitutionnel d'Haïti;

Déclare qu'aucun gouvernement issu de cette situation illégale ne sera accepté;

Prie instamment les Etats membres de l'Organisation des Etats américains de geler immédiatement les avoirs de l'Etat haïtien et d'imposer un embargo sur le commerce avec Haïti, à l'exception de l'aide humanitaire, qui doit être dispensée par l'intermédiaire d'agences internationales et d'organisations non gouvernementales.

Accède à la requête du Président Aristide de constituer une mission civile pour rétablir et renforcer les institutions démocratiques en Haïti; et

M. Pickering (Etats-Unis)

Demande au Secrétaire général de l'OEA de maintenir les voies ouvertes avec les organisations politiques démocratiquement constituées en Haïti, et avec d'autres secteurs, pour faciliter le dialogue en vue d'assurer les modalités et les garanties qui permettront le retour du Président Aristide à son poste.

En outre, l'OEA a adopté le 3 octobre au niveau ministériel une résolution qui :

Recommande que les Etats et les organisations internationales suspendent leur assistance à Haïti;

Recommande l'isolement diplomatique d'Haïti par les Etats;

Appelle tous les Etats à cesser les transferts d'aide militaire ou policière, les armes et les munitions vers Haïti; et

Demande instamment à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées de tenir compte de l'esprit et des buts de la résolution de l'OEA.

Les Etats-Unis appuient fermement les efforts de l'OEA en vue de résoudre la crise en Haïti, et nous soutenons pleinement ces deux résolutions adoptées par l'OEA. Mon gouvernement a suspendu son assistance à Haïti, gelé les avoirs de l'Etat haïtien dans notre pays et prend des mesures pour appliquer les autres dispositions contenues dans les résolutions de l'OEA. D'autres gouvernements prennent des mesures similaires. Les Etats-Unis demandent à tous les Etats Membres, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées d'adopter des mesures conformes aux termes des résolutions de l'OEA.

Mon gouvernement appuie également fermement le projet de résolution A/46/L.8, dont l'Assemblée générale est maintenant saisie. En effet, ce projet de résolution présente une importance particulière. L'Organisation des Nations Unies est particulièrement qualifiée pour se prononcer à propos de cette crise, puisque le Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti a joué un rôle clef dans la restauration de la démocratie en Haïti.

Les Nations Unies et le monde entier doivent envoyer un message clair au petit groupe qui s'est emparé du pouvoir en Haïti : votre régime est illégitime. Il n'a aucune autorité dans l'hémisphère occidental et dans la

M. Pickering (Etats-Unis)

communauté internationale. Tant que la démocratie n'aura pas été restaurée, vous serez traité comme un paria dans cet hémisphère - sans aide, sans amis et sans avenir.

Au peuple d'Haïti, nous envoyons le message suivant : Ne désespérez pas. Vous n'êtes pas seul. Les peuples du monde sont à vos côtés.

Mon gouvernement appelle également le peuple d'Haïti, civils et militaires, indépendamment de ses convictions politiques, à s'abstenir de toute action violente. Comme l'a dit le Secrétaire d'Etat Baker lors de la Réunion ministérielle du 2 octobre de l'OEA :

"... La violence ne fait qu'engendrer davantage de violence, et la voie de la justice passe par la primauté du droit, non par le recours à la violence."

Ce n'est que l'an dernier que le peuple haïtien a gagné ses droits démocratiques par des élections organisées avec un soutien international sans précédent. Les Nations Unies, l'Organisation des Etats américains et la communauté démocratique mondiale ont contribué à surveiller et à vérifier l'ouverture, la liberté et la régularité du processus électoral. Jean-Bertrand Aristide a été choisi par une majorité écrasante du peuple haïtien. Il est le Président démocratiquement élu d'Haïti. Dans une déclaration éloquent et importante faite le 3 octobre, il a informé le Conseil de sécurité des événements sordides survenus dans son pays. Lui-même et son gouvernement méritent notre appui.

La prise violente et inconstitutionnelle du pouvoir par un petit groupe d'hommes armés nie au peuple haïtien son droit à l'autodétermination et représente une violation de ses droits de l'homme fondamentaux. Cette action violente et illégale ne doit pas réussir et elle ne réussira pas. Le droit inaliénable de tout le peuple haïtien à la démocratie et au régime constitutionnel doit être rétabli.

M. ELIASSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : En cette importante occasion, j'ai l'honneur de parler au nom des cinq pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Il y a un an, l'Assemblée générale a adopté la résolution 45/2 sur l'assistance électorale à Haïti. La communauté internationale a réaffirmé ainsi le droit souverain du peuple d'Haïti à choisir son propre gouvernement

M. Eliasson (Suède)

au moyen d'élections libres et justes. Un plan concret d'assistance électorale, comprenant notamment l'envoi d'une mission d'observateurs des Nations Unies, a été approuvé.

Dans l'ensemble, le processus électoral s'est déroulé d'une manière satisfaisante, libre et entièrement juste. Le Président nouvellement élu a été officiellement installé dans ses fonctions le 7 février 1991. La participation active des Nations Unies au processus électoral en Haïti nous donne, en tant qu'Etats Membres, une responsabilité particulière à la consolidation de la démocratie en Haïti.

Les pays nordiques condamnent vigoureusement le coup d'Etat contre le Gouvernement légitime d'Haïti. La volonté du peuple d'Haïti, qui s'est exprimée au cours d'élections libres et justes, doit être respectée. Les pays nordiques réclament le retour immédiat de la primauté du droit et le rétablissement des autorités démocratiques en Haïti. Nous attendons avec impatience de voir l'application totale de la Constitution nationale, la fin immédiate de la violence et le plein respect des droits de l'homme en Haïti.

Les gouvernements nordiques ont pris note de la vigoureuse condamnation par les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes du coup d'Etat en Haïti. Par les résolutions de l'OEA, les Etats de la région ont pris des mesures concrètes et constructives visant le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Nous espérons que ces efforts régionaux seront fructueux et influenceront de façon décisive les événements en Haïti. N'oublions pas d'autre part que ces importants événements en Haïti impliquent des questions fondamentales de principe qui en fin de compte affectent la situation de la démocratie partout. La forte tendance globale actuelle en faveur de la démocratie ne doit pas être brisée.

A la lumière de ces observations, les gouvernements nordiques se félicitent de l'inscription à l'ordre du jour du nouveau point intitulé : "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti".

Nous sommes certains que le projet de résolution sur Haïti contenu dans le document A/46/L.8 sera adopté par consensus.

M. MOULTRIE (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rendre hommage à mon collègue, le Représentant permanent du Honduras, pour la manière experte dont il a, en sa qualité de Président du Groupe des Etats

M. Moultrie (Bahamas)

d'Amérique latine et des Caraïbes, présidé les délibérations pour permettre au Groupe d'atteindre un consensus sur un projet de résolution concernant la crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti. Ma délégation s'associe pleinement à sa déclaration au nom du Groupe. Par ailleurs, les Bahamas partagent pleinement les vues exprimées par le Ministre des affaires étrangères de la Dominique au nom du Marché commun et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Conscients que nous sommes de la nécessité impérieuse de rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti, les Bahamas ont appuyé la résolution de l'OEA, comme elles soutiendront le projet de résolution dont l'Assemblée est actuellement saisie. Bien que ne pouvant parler d'une façon absolument sûre, nous pensions avec optimisme que des élections authentiques organisées sous la supervision internationale apporteraient au peuple d'Haïti la démocratie qui lui échappe depuis tant de décennies. Le Gouvernement des Bahamas a donc soutenu fermement le processus électoral, au sein de la CARICOM, de l'OEA et des Nations Unies.

M. Moultrie (Bahamas)

Nous sommes maintenant à juste titre alarmés par cette interruption récente du Gouvernement constitutionnel en Haïti. Elle se produit sept mois à peine après l'inauguration d'un président dont la victoire électorale a été vérifiée par des équipes d'observateurs fournies par les Nations Unies et des organisations de notre hémisphère et sous-régionales. Les Bahamas attendent avec impatience un règlement rapide et pacifique de la crise en Haïti afin que les nouvelles souffrances du peuple haïtien prennent fin et que les premiers pas incertains vers la démocratie et le développement qui avaient été faits en février dernier puissent reprendre.

En tant que l'un des voisins les plus proches d'Haïti, les Bahamas sont particulièrement sensibles au sort du peuple haïtien. Nous sommes néanmoins obligés de faire comprendre à l'Assemblée les graves conséquences pour les Bahamas des mesures économiques, commerciales et financières qui vont être prises à l'encontre d'Haïti à la suite de l'adoption des résolutions de l'OEA et de cette assemblée. La conclusion inéluctable est que ces mesures auront des conséquences plus nuisibles pour les pauvres d'Haïti que pour les militaires. La recherche d'un soulagement, s'agissant des difficultés économiques et des troubles internes, va très certainement susciter un départ massif de personnes vers les pays voisins. Depuis plus de trois décennies, les Bahamas sont une destination de choix et le passage e. transit préféré de milliers de dépossédés haïtiens en quête d'une vie meilleure et plus sûre à l'étranger.

Dès 1987, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a estimé qu'il y avait quelque 40 000 Haïtiens aux Bahamas. Ces ressortissants haïtiens, qui sont presque tous illégaux et sans papiers, représentaient à l'époque 17 % environ de la population totale des Bahamas qui comprend 230 000 habitants. Aujourd'hui, les estimations de ces chiffres continuent d'augmenter. En tant que petit Etat archipel en développement doté de ressources limitées, les Bahamas ont cherché à régler ce problème de la façon la plus humaine qui soit et sur la base du respect mutuel et de la coopération avec son pays frère des Caraïbes.

A cette fin, les Bahamas ont tenu récemment la première d'une série de pourparlers de haut niveau avec le gouvernement du Président Aristide pour mettre en place une stratégie visant le rapatriement d'un grand nombre de

M. Moultrie (Bahamas)

ressortissants haïtiens illégaux. Ces entretiens, qui se sont terminés à Nassau juste avant les événements du 29 septembre, devaient être suivis d'une deuxième série de pourparlers à Port-au-Prince. Nous espérons beaucoup négocier un accord. L'avenir de ces entretiens est maintenant sérieusement compromis.

Les Bahamas, dans un effort pour aider cet Etat frère des Caraïbes ont toujours appuyé un courant légal d'immigrants et continueront de le faire. Cependant, la réalité est que les Haïtiens illégaux et sans papiers sont un fardeau socio-économique énorme pour les Bahamas. Ce fardeau se traduit par des exigences très grandes pour nos secteurs d'éducation, de santé et de services sociaux. Néanmoins, les Bahamas font tout leur possible pour s'acquitter de leurs responsabilités, conformément à leurs obligations internationales en matière des droits de l'homme.

La communauté internationale doit reconnaître que les ressources des Bahamas sont insuffisantes pour résister à un nouveau courant d'immigrants illégaux sans que leur bien-être national soit gravement menacé. La capacité d'absorption des Bahamas est dépassée depuis longtemps, et elle est maintenant inexistante.

Une approche globale au problème d'Haïti est non seulement indispensable, elle est aussi impérieuse. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti doit s'accompagner d'une assistance économique importante. Notre stratégie doit mettre l'accent non seulement sur la démocratie mais aussi sur le développement. Le pape Jean-Paul II, lui même grand défenseur de la paix, a déclaré du haut de cette tribune "La paix a un autre nom : le développement". Les Bahamas partagent cette philosophie. Dans l'intérêt de la paix dans la sous-région des Caraïbes, les Bahamas ont toujours préconisé un programme d'assistance globale pour Haïti. Nous continuerons d'appuyer complètement tout effort de la communauté internationale destiné à mettre Haïti sur la voie d'une croissance, d'un développement et d'une paix véritables.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : En Union soviétique, nous avons appris avec une profonde préoccupation que le 30 septembre, à la suite d'un coup d'Etat militaire en Haïti, le gouvernement du Président Aristide avait été renversé

M. Vorontsov (URSS)

- le premier Président élu par des voies légales et démocratiques à la fin de l'année dernière. Ces actions non constitutionnelles commises par un groupe de militaires ont lancé un défi à l'autorité et au prestige des Nations Unies et également à l'Organisation des Etats américains, sous la surveillance et avec l'aide desquelles s'était déroulé le processus électoral en Haïti. Une condamnation catégorique et unanime des activités anticonstitutionnelles des auteurs du coup d'Etat, dont les victimes ont été non seulement les institutions démocratiques, mais aussi des civils innocents et pacifiques - a été exprimée très clairement le 3 octobre au cours d'une séance du Conseil de sécurité dans les déclarations de différentes organisations régionales et de différents Etats.

A notre avis, il convient d'appuyer par tous les moyens la position de principe des membres de l'OEA. A leur session extraordinaire au niveau des Ministres des affaires étrangères, ils ont approuvé des résolutions dans lesquelles les événements survenus en Haïti ont été décrits comme étant une violation flagrante, violente et illégale du processus d'exercice légitime du pouvoir par le gouvernement démocratique de ce pays. Les Etats d'Amérique latine ont indiqué dans ces résolutions toute une série de mesures d'urgence visant à rétablir immédiatement l'ordre légitime et constitutionnel en Haïti. A notre avis, il conviendrait de renforcer les initiatives prises au niveau régional par la haute autorité des Nations Unies.

Le peuple d'Haïti qui a beaucoup souffert a le droit de compter sur la solidarité de la communauté internationale, laquelle, nous en sommes certains, donnera sa force pour défendre la démocratie conquise dans son pays. Cette solidarité et cet appui ont un sens universel qui s'étend au-delà de ce cas d'espèce. Les récents événements ont montré très clairement que le monde est entré dans une ère nouvelle, où le respect de la démocratie et des droits de l'homme est reconnu de plus en plus comme étant le principe fondamental du développement des nations, alors que l'interaction aux niveaux global et régional, pour ce qui est de la défense de la légitimité, fondée sur la volonté du peuple librement exprimée, devient un facteur important de la vie internationale contemporaine.

Les événements qui se sont déroulés en Haïti ont montré la vulnérabilité du processus démocratique devant la force des armes et ont confirmé toute

M. Vorontsov (URSS)

l'importance d'une opposition internationale à ces actes inhumains et illégaux qui sapent l'ordre constitutionnel, quel que soit l'endroit où ces actes sont commis.

L'Union soviétique condamne catégoriquement les activités anticonstitutionnelles en Haïti, qui ont entraîné des pertes de vies humaines et interrompu le processus démocratique dans ce pays, processus qu'appuie la majorité du peuple haïtien. Nous espérons que la violence cessera immédiatement et que l'ordre constitutionnel sera pleinement rétabli en Haïti.

M. MERIMÉE (France) : Ma délégation soutient pleinement la déclaration prononcée, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, par le Représentant permanent des Pays-Bas.

La France se félicite que l'Assemblée générale ait inscrit à son ordre du jour un point consacré à la "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti"; elle se félicite également que notre assemblée, sur proposition du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, s'apprête à adopter, je l'espère par consensus, une résolution, que la France parraine, condamnant cette violation grossière des droits de l'homme, exigeant le retour à la démocratie et à l'état de droit dans ce pays et soutenant les efforts de l'Organisation des Etats américains.

Dès les premières heures qui ont suivi ce coup d'Etat, les autorités françaises l'ont elles-mêmes condamné avec la plus grande fermeté, et ont demandé le rétablissement immédiat du Gouvernement légitime d'Haïti. La France a aussi fermement dénoncé la décision illégale des autorités de Port-au-Prince consistant à désigner un "président provisoire de la République", ce qui a constitué un second coup d'Etat, "pseudo-constitutionnel" celui-là. Ce gouvernement, issu du retournement des armes, n'a, à nos yeux, aucune légitimité. Le Président Aristide, porté au pouvoir l'an dernier à une très large majorité à l'issue d'élections libres, démocratiques, supervisées et garanties par les Nations Unies, incarne seul l'ordre constitutionnel légitime. Il doit être au plus tôt en mesure d'exercer à nouveau ses hautes fonctions. Qu'il me soit permis de lui rendre hommage pour son courage, son dévouement au peuple haïtien et son action déterminée pour le rétablissement de la démocratie dans son pays, qu'a soulignée avec éclat son intervention devant le Conseil de sécurité le 3 octobre dernier.

La communauté internationale n'est pas restée inactive face à la violation de la démocratie et des droits de l'homme perpétrée le 30 septembre en Haïti. De nombreuses mesures ont été prises sans délai, partout dans le monde, pour isoler ce pouvoir de fait.

En ce qui la concerne, la France a immédiatement suspendu son aide bilatérale, à l'exception des actions à caractère strictement humanitaire.

M. MÉRIMÉE (France)

D'autres mesures ont été également prises, comme l'a rappelé le Représentant permanent des Pays-Bas, par la Communauté européenne.

Quant aux Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, ils ont, par l'adoption de deux résolutions unanimes et par l'envoi d'une mission sur place, confirmé leur soutien au pouvoir légitime. Ils ont, hier encore, exigé d'autres mesures : gel immédiat des biens de l'Etat haïtien par les Etats membres, embargo commercial, sauf pour raisons humanitaires, création d'une mission civile chargée de rétablir et de renforcer la démocratie en Haïti. Mon pays apporte sans réserve son plus ferme appui à ces dispositions, en applique déjà un bon nombre et souhaite qu'elles soient largement mises en oeuvre par les Etats Membres.

J'espère vivement que cette mobilisation de la communauté internationale, que l'Assemblée générale illustrera solennellement en adoptant cette résolution par consensus, produira les effets voulus. Toutes les pressions doivent être exercées sur les autorités de fait en Haïti en vue du retour à l'état de droit et du respect de la volonté du peuple haïtien.

M. VAN LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : L'un des paradoxes de la vie est qu'il arrive parfois que des événements d'importance semblable se produisent en même temps. Aujourd'hui est une de ces occasions. Ce matin, la Quatrième Commission de l'Assemblée générale s'est réunie pour examiner une question très importante pour le processus de décolonisation. Le Comité spécial contre l'apartheid se réunit en ce moment pour célébrer la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud. Nous sommes également réunis en séance plénière de l'Assemblée générale pour examiner la crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, pays où la population tout entière est maintenant tenue en captivité politique.

L'importance symbolique réside dans le fait qu'il y a 200 ans, le peuple haïtien s'est levé comme un seul homme dans ce qui devait être l'une des premières révoltes anticoloniales couronnées de succès et qui a été en même temps une révolution contre l'esclavage et l'injustice que constitue le fait d'enchaîner un être humain, quel qu'il soit, à cause de la couleur de sa peau. A la suite du triomphe de cette révolution sociale, le peuple haïtien a été contraint, sans que ce soit de sa faute, de passer par de longues et

M. Van Lierop (Vanuatu)

difficiles périodes de privation et d'endurer toutes sortes de brutalités. Il voit aujourd'hui son rêve de justice et de démocratie condamné une fois de plus à l'exil à cause d'une bande de voyous armés.*

Nous, membres de la communauté internationale, ne pouvons restaurer le rêve du peuple haïtien et rétablir l'autorité politique légitime d'Haïti. Après tout, la liberté n'est pas un don qu'un peuple peut faire à un autre. La démocratie véritable ne peut pas être imposée à un pays de l'extérieur, hors de ses propres frontières. Les graines de la démocratie véritable doivent être plantées, nourries et arrosées à l'intérieur de chaque pays par les propres fils et filles de ce pays.

La communauté internationale n'en a pas moins un rôle important à jouer. Nous pouvons et devrions appuyer et encourager vraiment le peuple haïtien. C'est vrai que le coup d'Etat contre le Président légitimement élu d'Haïti semble être une question interne. Mais ceux qui se sont attaqués à la démocratie naissante d'Haïti ne peuvent pas triompher face à l'opposition rencontrée auprès de leur propre population, à moins que nous ne fassions rien pour l'empêcher.

Nous devons continuer d'isoler ceux qui ont pris illégalement le pouvoir en Haïti. C'est notre devoir moral. Le peuple haïtien n'a pas d'avions pour se défendre. Il n'a pas de chars pour se défendre. Il n'a même pas de fusils pour se défendre. Par contre il est armé de choses plus importantes et plus effrayantes pour tous les tyrans du monde. Il est armé de courage. Il est armé de vérité. Il est armé de conviction. Il est armé de désespoir et de la connaissance que c'est l'avenir de son pays et de ses enfants qui est en jeu.

De même que la communauté internationale est du côté du peuple sud-africain; de même que la communauté internationale est du côté des peuples colonisés dans tous les coins du monde; de même que la communauté internationale représente la justice et la légalité pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant, nous sommes du côté du peuple haïtien. La crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti est une crise de démocratie et des droits de l'homme pour tous.

* Le Président assume la présidence.

M. Van Lierop (Vanuatu)

C'est pour ces raisons que nous nous sommes joints aux auteurs du projet de texte contenu dans le document A/46/L.8. C'est pour ces raisons que, pour terminer, nous déclarons aujourd'hui, en ce moment historique :

(L'orateur parle en français)

"Nous aussi sommes Haïtiens."

M. DRAME (Mali) : Le peuple haïtien traverse encore un des moments les plus difficiles de son histoire du fait de l'intervention sanglante des militaires, le 30 septembre dernier, à Port-au-Prince.

Ce peuple, après avoir subi de longues années de dictature, s'était doté pour la première fois, à la fin de l'année 1990, d'institutions démocratiques lui permettant de choisir en toute liberté ses représentants. C'est ainsi que le père Jean-Bertrand Aristide a été élu à une large majorité à la tête de l'Etat haïtien.

L'Organisation des Nations Unies, en supervisant ces élections libres, a donné ainsi sa caution à cette jeune démocratie. Le coup d'Etat du 30 septembre constitue donc un défi à la communauté internationale que l'on ne peut tolérer et qu'il convient de relever dans l'immédiat. En tout état de cause, rien ne saurait justifier cet acte anticonstitutionnel contraire aux aspirations profondes du peuple haïtien à la liberté et à la justice.

Le rôle positif joué par notre organisation dans le processus électoral en Haïti doit nous inciter à assumer toutes nos responsabilités en favorisant la restauration des autorités légitimes de ce pays. En apportant notre ferme soutien au peuple et au gouvernement démocratiquement élu du Président Jean-Bertrand Aristide, nous contribuerons ainsi à isoler les putschistes de Port-au-Prince et à décourager dorénavant toute tentative remettant en cause les institutions démocratiques.

Fidèle aux sacrifices consentis par notre peuple en mars dernier en vue de l'instauration d'une véritable démocratie au Mali, le Gouvernement du Mali condamne avec force le coup d'Etat militaire en Haïti, exige le retour à l'Etat de droit et la restauration des autorités légitimes, exprime son soutien au Président Jean-Bertrand Aristide et au peuple haïtien, appuie les décisions courageuses prises par l'Organisation des Etats américains.

En intervenant dans le débat général, il y a quelques jours, j'ai lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle participe de façon concrète à la consolidation des démocraties naissantes. Les nombreux problèmes que rencontrent ces jeunes démocraties les rendent vulnérables aux actions néfastes d'aventuriers qui ne se soucient ni des droits de l'homme ni de l'intérêt supérieur des peuples. C'est pour cela que, tout en oeuvrant dans l'immédiat pour le retour du Président Jean-Bertrand Aristide dans son

M. Drame (Mali)

pays, nous devons aussi faire en sorte que le Gouvernement et le peuple haïtiens bénéficient d'une importante assistance économique, financière et technique.

Je voudrais pour conclure réaffirmer la disponibilité de mon pays pour toute action tendant à restaurer la légalité constitutionnelle en Haïti. Dans ce cadre, ma délégation appuie le projet de résolution présenté par le Honduras et publié sous la cote A/46/L.8.

M. KABIR (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Nous assistons actuellement à de très profonds changements sur la scène mondiale. Dans le monde entier, il y a eu un mouvement vers la démocratie, la liberté et le respect des droits de l'homme.

Dans mon propre pays, le Bangladesh, après neuf années de lutte, notre peuple s'est enfin débarrassé du régime autocratique qui était un gouvernement sans légitimité. C'est une occasion de plus pour moi de rappeler avec une profonde reconnaissance les martyrs qui ont versé leur sang pour reconquérir leurs droits politiques fondamentaux, et le rôle intransigeant de notre actuel premier ministre pour mener à bien cette lutte inlassable. Les élections les plus libres et les plus équitables ont eu lieu en février dernier, et le Premier Ministre, Mme Khaleda Zia, a pris les rênes du Gouvernement démocratiquement élu en mars 1991, élections qui se sont déroulées dans une parfaite neutralité de la part du Gouvernement. Nous remercions les observateurs internationaux qui ont contrôlé ces élections.

Ainsi, le drapeau d'une autre véritable démocratie s'est ajouté sur la scène mondiale. Je voudrais à ce stade citer une déclaration récente de mon premier ministre :

"Si nous avons lieu de nous réjouir aujourd'hui, c'est grâce à l'élan particulier donné par nos martyrs qui, poursuivant leur rêve, ont formé le voeu que notre indépendance durement gagnée profite équitablement à toutes les catégories de la population. Aujourd'hui, ce rêve se concrétise par la société véritablement démocratique que nous cherchons à instaurer."

Parce que son gouvernement est un gouvernement populaire, la bégum Zia a pu courageusement faire face au pire des cyclones qui ait jamais frappé le Bangladesh, en avril dernier, peu après son accession au pouvoir. La

M. Kabir (Bangladesh)

communauté internationale est venue à son aide en cette heure critique de notre histoire et nous lui en sommes reconnaissants.

Le vent de la liberté a partout renversé les vieilles structures profondément implantées. Nous avons trouvé très réconfortant que des élections justes et libres se déroulent en Haïti sous le contrôle de l'ONU en décembre 1990. La communauté internationale a assisté au succès du processus électoral en Haïti avec une vive satisfaction.

Aujourd'hui, nous nous réunissons dans le contexte d'un moment tragique dans l'histoire d'Haïti. Les événements qui ont eu lieu récemment dans ce pays ont été un grand choc pour la communauté internationale. Le peuple et le Gouvernement du Bangladesh tiennent à dire leur profonde préoccupation face au renversement du Gouvernement légalement et démocratiquement élu d'Haïti par des méthodes totalement anticonstitutionnelles et inacceptables pour faire passer le pouvoir en d'autres mains. Il a été impunément mis fin au mandat du peuple, ce qu'il faut condamner en termes non équivoques.

Nous regrettons la flambée de violence et les sévices infligés à un peuple innocent. Nous ne pouvons que dire notre profond regret devant les pertes en vies humaines en Haïti, car cela nous rappelle notre propre lutte si chèrement payée de notre sang pour rétablir le droit de vote et choisir véritablement notre gouvernement, ce qu'a finalement obtenu notre peuple déterminé. Pour être honnête, je dois dire qu'au Bangladesh, nous ne serons jamais les amis de ceux qui foulent aux pieds, par des moyens anticonstitutionnels, des gouvernements démocratiquement élus.

L'Organisation des Etats américains a adopté différentes mesures visant au rétablissement pacifique de la démocratie et du Gouvernement légitime en Haïti. Le Bangladesh se félicite de ses efforts. Nous espérons sincèrement que ces initiatives et le ferme appui de la communauté internationale conduiront prochainement à la restauration du Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti, apportant ainsi la paix, la stabilité et le développement économique et social au peuple ami d'Haïti.

M. LONGCHAMP (Haïti) : Monsieur le Président, je voudrais remercier de façon particulière toutes les délégations ici présentes qui nous ont manifesté leur soutien pendant ces jours difficiles. Je remercie également les groupes régionaux et les différents orateurs qui ont pris la parole avant moi ce matin. De façon particulière, nous remercions le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et spécialement son Président, le représentant du Honduras, l'Ambassadeur Bermúdez.

Le 24 septembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies accueillait en son sein le Président démocratiquement élu de la République d'Haïti, le révérend Jean-Bertrand Aristide.

Aujourd'hui, le Président Aristide se trouve à Caracas, au Venezuela, exilé de sa terre natale et dépouillé de sa présidence à la suite d'un coup d'Etat militaire perpétré le 29 septembre dernier, soit quatre jours après son retour des Nations Unies.

A l'heure où je vous parle, Haïti est sous la botte d'une soldatesque qui n'a pas d'égard pour les vies, les biens et l'opinion publique nationale et internationale. Depuis le coup de force du 29 septembre, le pays a sombré dans l'anarchie. La situation des droits de l'homme est inquiétante. Le nombre de morts n'a cessé d'augmenter pour dépasser le millier, tandis que les blessés ne se comptent plus. La liberté de la presse n'existe plus. Les organes de presse - radio, journaux et télévision - sont fermés après avoir été saccagés, pillés et endommagés. Les femmes sont violées, les enfants battus et les hommes exécutés par des soldats déchaînés et sans contrôle. C'est la dictature sauvage et rétrograde des Duvalier qui refléurit en Haïti.

Le 8 octobre dernier, les militaires, après avoir mitraillé le siège du Parlement et malmené certains parlementaires, ont forcé l'Assemblée nationale à violer la Constitution en élisant illégalement un président de leur choix. Voilà Haïti revenu à l'heure des baïonnettes. Et pour empêcher que le peuple se manifeste, il est tenu sous une terreur constante.

Ces tragiques incidents ne signifient pas seulement l'arrêt brutal d'une expérience politique. C'est aussi la porte ouverte à une tragédie sur une grande échelle, quand la population ira chercher refuge ailleurs, hors du territoire d'Haïti, dans des conditions qui ont fait tant de victimes dans le passé et donné lieu à tant de vexations et de frustrations. A un moment où Haïti est en train de recevoir de partout ses ressortissants qui se sont

M. Longchamp (Haïti)

installés chez certains de nos voisins pour cause de situation irrégulière, un exode massif venant d'Haïti constituerait sans nul doute une source de tensions capable de mettre en danger la paix régionale.

De plus, s'il devait arriver que ces putschistes réussissent dans leur entreprise d'imposer leur dictature au peuple haïtien, ce serait la voie ouverte à de pareilles initiatives dans nombre de pays de la région où les militaires ont encore à la bouche le goût du pouvoir politique.

Le 16 décembre 1990, le peuple haïtien dans sa majorité s'est rendu aux urnes pour voter et a démocratiquement élu un président, après près de 200 ans d'indépendance. Cette première historique a été possible grâce à la communauté internationale, à travers l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (OEA), qui avait accepté d'accompagner le peuple haïtien dans sa quête d'une société démocratique. Le peuple haïtien lui en est à jamais reconnaissant.

S'il est une caractéristique par laquelle Haïti est universellement connu, c'est la pauvreté. En effet, les données statistiques font d'Haïti le pays le plus pauvre de l'hémisphère et l'un des plus pauvres du monde. Sans vouloir contester cette réalité, nous vous demandons de regarder au-delà des chiffres et vous découvrirez une réalité plus choquante : une petite minorité contrôle la presque totalité des ressources du pays, et c'est cette minorité qui, une fois de plus, s'oppose à la volonté de la majorité pour pouvoir sauvegarder ses privilèges et ses intérêts au détriment de toute une nation. Qu'il soit bien clair que tant que durera cette situation inique et indécente, la société haïtienne restera une société divisée, polarisée et anti-démocratique, et l'assistance internationale ne fera que renforcer la structure dictatoriale, répressive et injuste et le pouvoir de coercition de cette minorité sur la majorité.

La situation actuelle en Haïti représente un défi à la volonté du peuple haïtien ainsi qu'une menace à la démocratie et à la liberté. Le Président Aristide l'a bien souligné lors de sa présentation devant le Conseil de sécurité le 3 octobre dernier. Il a dit :

"Ce danger contre la démocratie en Haïti est aussi un danger contre la démocratie partout à travers le monde. Car ce qui se passe aujourd'hui en Haïti peut se passer ailleurs aussi." (S/PV.301, p. 3 à 5)

M. Lougchamp (Haïti)

Je pense qu'il est du devoir de la communauté internationale de ne pas permettre qu'une telle imposture continue. Etant donné que l'Assemblée générale avait unanimement voté le 10 octobre de l'année dernière la résolution 45/2 sur l'assistance électorale en Haïti qui avait permis la réalisation des premières élections libres, honnêtes et démocratiques en Haïti et la victoire de la démocratie sur la dictature, c'est une obligation impérieuse pour elle de condamner énergiquement les graves événements qui se produisent en Haïti et de tout faire pour la reprise du processus démocratique si bien commencé. L'adoption à l'unanimité du projet de résolution que nous avons devant nous sera un message très fort et sans équivoque envoyé à ceux qui, à Port-au-Prince, tiennent en otage tout un peuple qui a déjà dit non à plusieurs reprises à la dictature que veut lui imposer à nouveau cette bande de criminels, d'assassins et de trafiquants de drogue.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant du Honduras, qui va présenter quelques amendements au projet de résolution, lesquels ont été convenus afin de parvenir à une décision unanime.

M. FLORES BERMUDEZ (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Prenant la parole au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, je vous informe que le Groupe souhaite, après d'amples consultations, apporter les modifications suivantes au projet de résolution. Elles visent à enrichir le texte du projet, et nous pensons qu'elles ne donneront lieu à aucune controverse.

(L'orateur poursuit en anglais)

Au sixième alinéa du préambule, nous proposons de supprimer le mot "devra" et de modifier ce passage, qui devient "l'Organisation s'attache à développer et à encourager le respect des droits de l'homme".

Au dernier alinéa du préambule, nous voudrions remplacer les mots "Prenant note des" par les mots "Accueillant avec satisfaction les".

Quant au dispositif, le paragraphe 1 reste inchangé.

Au paragraphe 2, les deux premières lignes seraient remplacées par "Déclare inacceptable toute entité issue de cette situation illégale et exige ...".

M. Flores Bermúdez (Honduras)

Le paragraphe 3 se lirait comme suit :

"Prie le Secrétaire général, conformément à ses fonctions, d'envisager de prêter au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains l'appui que solliciterait celui-ci pour l'exécution des mandats découlant des résolutions MRE/RES.1/91 et MRE/RES.2/91 adoptées par ladite organisation;"

Au paragraphe 4, le mot "Exhorte" serait remplacé par le mot "Demande", de sorte que la première partie du paragraphe se lirait comme suit :

"Demande aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures..."

La dernière modification concerne le paragraphe 5. Les idées qu'il contient seraient réarrangées dans un ordre différent. Le paragraphe se présenterait ainsi :

"Souligne la nécessité, une fois l'ordre constitutionnel rétabli en Haïti, d'accroître la coopération technique, économique et financière avec ce pays, pour soutenir ses efforts de développement économique et social, afin de renforcer ses institutions démocratiques;"

Ce sont là tous les textes modifiés proposés.

Compte tenu des larges consultations auxquelles a procédé le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, nous tenons à répéter que nous souhaitons que ce projet de résolution, qui est le résultat du consensus de notre groupe, soit adopté sans être mis aux voix.

(L'orateur poursuit en espagnol)

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes demande également que le titre du point dont nous sommes saisis soit modifié. Au lieu de "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti", ce titre deviendrait "Situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti".

Je voudrais informer l'Assemblée que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Canada, Congo, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guinée-Bissau, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Vanuatu.

Pour conclure, je tiens à réitérer que le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes dans son ensemble est auteur du projet de résolution. Je lui exprime notre reconnaissance pour l'appui qu'il lui a apporté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le représentant du Honduras a demandé qu'une modification soit apportée au titre du point 145, "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti", pour que celui-ci se lise "Situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti". En d'autres termes, le mot "Crise" serait remplacé par le mot "Situation".

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte ce titre ainsi modifié.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/46/L.8 et sur les textes oralement révisés par le représentant du Honduras.

Puis-je considérer que les textes modifiés oralement en ce qui concerne les troisième, sixième et septième alinéas du préambule ainsi que les paragraphes 2, 3, 4 et 5 du dispositif du projet de résolution A/46/L.8 sont adoptés?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : On a demandé que le projet de résolution A/46/L.8, tel que modifié oralement, soit adopté sans être mis aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/46/L.8 tel que modifié oralement?

Le projet de résolution A/46/L.8, tel que modifié oralement, est adopté (résolution 46/7).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous avons ainsi achevé, à ce stade, l'examen du point 145 inscrit à notre ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.